

Rapport de consultation publique
de la commission de
l'aménagement




PMAD
PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT

UN GRAND MONTREAL

attractif, compétitif et durable

Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement
Novembre 2011



Communauté métropolitaine
de Montréal

Le 3 novembre 2011

Monsieur Gérald Tremblay

Président

Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Monsieur le Président,

Au nom des membres de la commission de l'aménagement, j'ai le grand plaisir de vous transmettre le *Rapport de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal.



Du 28 septembre au 21 octobre 2011, la commission de l'aménagement a tenu 17 séances de consultation réparties sur 11 journées d'audiences publiques et a siégé près de 55 heures. Au total, 344 mémoires ont été reçus, dont 225 ont fait l'objet d'une présentation verbale et 119 ont été déposés seulement. Près de 340 personnes se sont présentées devant la commission pour présenter leur mémoire, dont 112 femmes et 225 hommes, et près de 1 400 personnes sont venues assister aux audiences publiques de la commission.

À l'heure de tracer un bilan de cette consultation publique, un constat fort se dégage : les citoyens, les groupes et les organismes municipaux du Grand Montréal se sentent directement interpellés et ils ont beaucoup à dire sur l'aménagement et le développement de leur région. Leurs attentes sont élevées et ils entendent demeurer partie prenante des suites qui seront données à ce projet de plan métropolitain.

Nous sommes extrêmement satisfaits de la participation historique à cette consultation. Jamais, dans l'histoire du Grand Montréal, un tel exercice de participation citoyenne n'aura soulevé autant d'intérêt. Jamais les questions touchant à l'amélioration de nos milieux de vie n'auront suscité autant de passion. C'est, pour nous, un encouragement à aller de l'avant et cela nous réconforte dans notre projet de doter la région d'une planification de son développement qui soit rassembleuse.

Ces consultations nous ont aussi apporté une meilleure connaissance du territoire métropolitain et ont mis en valeur l'originalité et la richesse des différentes municipalités et des secteurs qui composent ce vaste territoire qu'est le Grand Montréal. La complicité qui s'est créée entre les membres de la commission nous confirme d'ailleurs que nous sommes capables de travailler ensemble et que nous pouvons tous nous développer dans le respect de nos particularités locales.

La grande diversité des commentaires et des opinions qui nous ont été exprimés au cours de ces consultations reflète l'effervescence des idées et des intérêts des citoyens et des groupes de la région lorsqu'il est question de l'avenir du Grand Montréal. Nous avons profité d'interventions de grande qualité, riches en idées et en suggestions.

Certains nous ont parlé avec passion de qualité de vie et de milieux de vie; d'autres, avec grande conviction, de culture et de patrimoine; la biodiversité et le couvert forestier ont inspiré des plaidoyers convaincants. Des porte-parole d'organismes provenant de différents horizons nous ont sensibilisés à diverses façons de penser et d'articuler l'aménagement et le développement de la région, tant du point de vue de la santé publique que sous l'angle du développement économique et qu'au regard du logement social. Plusieurs jeunes nous ont interpellés directement sur les grands enjeux de la société d'aujourd'hui : l'environnement, l'agriculture urbaine, le transport actif, le réchauffement climatique. Des élus sont venus partager avec nous leurs préoccupations concernant la gestion de l'urbanisation.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier tous les citoyens, les représentants d'organismes et les élus qui ont participé à cette consultation publique. Je fais le vœu qu'ils retrouvent, résumés dans notre rapport de consultation, l'essentiel des propos et suggestions qu'ils nous ont adressés.

Tout au long de cette consultation, le rôle de la commission n'était pas de défendre le projet de PMAD mais d'être à l'écoute des réactions que ce projet suscite. Notre rapport fait donc état, le plus fidèlement possible, des divers points de vue et des opinions entendus. Nous avons également résolu de proposer des pistes de réflexion qui pourraient permettre une adoption unanime du PMAD d'ici la fin de l'année.

Nous partageons, en effet, la conviction que le PMAD est un projet rassembleur et porteur de grandes promesses pour l'avenir du Grand Montréal et pour les générations futures. Presque 20 ans après la publication du rapport Pichette sur Montréal et sa région, nous disposons désormais d'une vision collective de l'aménagement et du développement de notre région.

Nous demeurons préoccupés par la question de la fiscalité municipale, qui est aujourd'hui dépassée, contribuant à la concurrence entre les villes. Le PMAD se propose comme un projet emballant et porteur pour le développement de la région. Plusieurs des paris d'aménagement sur lesquels repose le PMAD se heurtent à la question du financement. Les municipalités n'ont actuellement pas les ressources financières nécessaires pour faire face aux responsabilités grandissantes qui leur sont imparties. Une réforme en profondeur du régime fiscal devra tenir compte des responsabilités des municipalités de plus en plus axées sur les services à la personne. Il y a là une condition aux succès futurs du PMAD qui devra trouver rapidement une solution.

Le 8 décembre prochain, il appartiendra donc au conseil de la Communauté de prendre connaissance des constats et des pistes de réflexion formulés par la commission et de juger des suites à donner en vue de l'adoption, d'ici le 31 décembre 2011, d'un premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour le Grand Montréal. La mise en œuvre du PMAD nécessitera la collaboration de tous : les citoyens, les groupes, les élus et le gouvernement du Québec. Nous aurons collectivement une obligation de résultat en regard de l'enthousiasme qu'a suscité la consultation sur le projet de PMAD. Il nous faudra faire preuve d'audace et de créativité, car c'est là que nous attendent les citoyennes et les citoyens du Grand Montréal.

Nous avons désormais la responsabilité de changer les choses, de nous développer autrement. Il nous faut prendre le virage de la croissance intelligente, car tel est le message principal que sont venus nous adresser les citoyens, les groupes et les élus de la région : le Grand Montréal doit se développer et prospérer autrement, devenir un modèle de développement durable. Il nous faut nous inspirer de ce qu'il y a de mieux en matière de gestion de l'urbanisation, de planification des transports, de protection et de mise en valeur des milieux naturels et bâtis ainsi que des paysages. La région a le potentiel pour figurer au premier rang des grandes métropoles mondiales.

Je tiens à remercier tous mes collègues de la commission pour leur dévouement tout au cours de cette période de consultation et pour leur intérêt manifeste à l'égard de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain. Depuis maintenant 10 ans, la Communauté métropolitaine de Montréal constitue un forum où les élus apprennent à mieux se connaître et à travailler ensemble au quotidien. Nous avons compris que ce n'est pas la concurrence, mais la convergence qui rapporte et qui contribue à l'essor d'une région comme le Grand Montréal.

Avec le PMAD, nous allons ensemble nous donner des orientations et des objectifs communs en matière de développement et d'aménagement durables, dans le respect des particularités de chacun des territoires qui composent la région du Grand Montréal. En espérant que le présent rapport servira à bonifier notre projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vue d'une adoption que nous souhaitons unanime au conseil de la Communauté, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Helen Fotopulos

Présidente de la commission de l'aménagement

Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

La commission de l'aménagement



Photo : © Denys Houde

De gauche à droite, M. Robert L. Zambito, Mme Lorraine Guay-Boivin, M. Christian G. Dubois, Mme Suzanne Roy, Mme Helen Fotopulos, Mme Chantal Deschamps, M. Basile Angelopoulos, M. Edward Janiszewski.

Présidente

Mme Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Membre du conseil de la CMM

Vice-présidentes

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny
Préfète de la MRC de L'Assomption
Membre du conseil de la CMM

Mme Suzanne Roy
Mairesse de la Ville de Sainte-Julie
Préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville

Membres

M. Basile Angelopoulos
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval
Membre du conseil de la CMM

M. Christian G. Dubois
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Conseiller de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Membre du conseil de la CMM

Mme Lorraine Guay-Boivin
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil
Présidente de l'arrondissement de Saint-Hubert
Membre du comité consultatif agricole de la CMM

M. Edward Janiszewski
Maire de la Ville de Dollard-Des Ormeaux

M. Robert L. Zambito
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Conseiller de l'arrondissement de Saint-Léonard

Table des matières

Sommaire	1
Mise en contexte	4
Introduction	5
■ Chapitre 1	7
La consultation publique sur le projet de <i>Plan métropolitain d'aménagement et de développement</i>	17
■ Chapitre 2	17
Le bilan de la consultation	33
■ Chapitre 3	33
Les grands constats	45
■ Chapitre 4	45
Les commentaires des commissaires et les pistes de réflexion	52
Annexe 1	52
Liste des organismes et des citoyens ayant présenté un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PMAD	64
Annexe 2	64
Avis publics	

Sommaire

Le 28 avril 2011, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, aux fins d'une consultation publique, un projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Il a, par la même occasion, résolu de confier à la commission de l'aménagement de la Communauté le mandat de consulter la population de la région métropolitaine de Montréal sur ce projet. Cette consultation s'est tenue tant auprès des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC), des agglomérations et du gouvernement qu'auprès de l'ensemble de la population.



Photo : © Denys Houde



Photo : © Denys Houde

De nombreux communiqués ont été diffusés avant, pendant et après les audiences publiques. Les médias sociaux, plus particulièrement Facebook et Twitter, ont également été mis à contribution, notamment au moment des audiences publiques de la commission, afin de relayer rapidement les informations circulant sur le Web et de susciter l'intérêt des usagers de la Toile pour la consultation.

Bilan de la consultation

Le projet de PMAD met de l'avant 3 orientations, 14 objectifs et 30 critères d'aménagement. Ce sont sur ces orientations, ces objectifs et ces critères qu'a porté la consultation publique sur le projet de PMAD.

De façon générale, le projet de PMAD reçoit un accueil favorable. En effet, dans la majorité des mémoires transmis à la commission est exprimée de façon explicite une opinion globalement en faveur du projet. À ce propos, de nombreux mémoires notent que la région du Grand Montréal a un besoin pressant d'une planification de l'aménagement et du développement de son territoire. Par conséquent, il importe d'adopter rapidement un premier plan métropolitain d'aménagement et de développement pour la région.

Parmi l'ensemble des mémoires transmis à la commission, 25 % provenaient de citoyens, 64 % de groupes et 11 % d'organismes municipaux.

Les orientations qui ont fait l'objet du plus grand nombre de commentaires sont celles touchant à l'aménagement et à l'environnement. De façon plus précise, 54 % des mémoires ont fait porter leurs propos sur des objectifs ou des critères touchant à l'orientation 1, soit l'aménagement, en faisant ainsi le point le plus traité. Aussi, 47 % des mémoires ont abordé des objectifs ou des critères relevant de l'orientation 3 (environnement). Finalement, les objectifs et les critères de l'orientation 2 (transport) ont inspiré 36 % des mémoires.

La consultation publique

Le calendrier initial de la consultation publique prévoyait la tenue de sept assemblées publiques sur l'ensemble du territoire métropolitain. À la suite d'une participation plus importante qu'anticipé, la commission a procédé à l'ajout de nouvelles dates et certaines séances ont été ajournées. Au total, 17 séances ont été tenues, réparties sur 11 journées d'audiences distribuées entre l'agglomération de Montréal, Laval, l'agglomération de Longueuil, la couronne Nord et la couronne Sud. Soulignons que la commission de l'aménagement a siégé près de 55 heures.

Le 2 septembre 2011, date butoir pour signifier son intention de déposer un mémoire, 389 citoyens et groupes de la région du Grand Montréal avaient fait part de leur intention de participer à la consultation publique. Au final, 344 mémoires ont été transmis et analysés par la commission de l'aménagement. De ce nombre, 225 (soit 66 %) ont fait l'objet d'une présentation verbale devant la commission.

Une grande diversité d'acteurs de la société civile ont participé aux audiences publiques : des groupes nationaux, locaux, en passant par les milieux socioéconomiques, de la santé, de l'environnement, les syndicats, les chambres de commerce et le secteur des transports, et c'est sans compter les 92 mémoires transmis par des citoyens. Aussi, près de 1 400 personnes sont venues assister aux audiences publiques.

En tête de liste des quatre objectifs du projet de PMAD ayant été les plus souvent mentionnés se trouve l'objectif 3.5 se rapportant à la mise en valeur du milieu naturel, du milieu bâti et des paysages, suivi des objectifs 1.1 (aires TOD), 1.6 (périmètre métropolitain) et 2.2 (transport en commun métropolitain).

Par contraste, les objectifs 1.4, 3.3 et 3.4, faisant référence à l'identification des installations d'intérêt métropolitain et à la protection des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain, ont fait l'objet du moins grand nombre de mentions.

Parmi les sujets qui n'étaient pas traités dans le projet de PMAD, et qui ont été évoqués à l'occasion de la consultation publique, il convient de citer le logement social, l'agriculture urbaine, la culture et le vélo utilitaire.

Plusieurs des mémoires transmis à la commission ont soulevé la question de la mise en œuvre du PMAD. Diverses propositions ont donc été formulées, parmi lesquelles l'idée d'impliquer plus étroitement la société civile.

Les grands constats

Les constats inspirés de la consultation publique sur le projet de PMAD sont les suivants :

1. Plusieurs intervenants militent en faveur d'une vision mobilisatrice de l'aménagement et du développement du Grand Montréal.
2. Une vaste majorité des intervenants appuient le projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et souhaitent son adoption avant la fin de l'année 2011.

Aménagement :

3. Le PMAD doit viser l'objectif qu'au moins 40 % des ménages s'établissent dans des quartiers dont l'aménagement est axé sur le transport en commun (TOD) et même le dépasser.
4. Il importe d'accorder une importance à l'intégration du logement social et abordable à la conception de quartiers TOD.
5. La zone agricole doit être vue comme un « joyau alimentaire » à protéger et à mettre en valeur.
6. Le gel du périmètre métropolitain exige d'adopter une nouvelle approche de développement résidentiel et économique et soulève les limites du régime fiscal en vigueur.
7. Les municipalités situées au pourtour de la CMM doivent également entreprendre le virage de l'aménagement durable et se conformer aux orientations gouvernementales.
8. Une stratégie de mise en valeur des terrains à vocation économique devra être élaborée dans le cadre du plan d'action du PMAD.
9. Il faudrait identifier les contraintes majeures susceptibles d'engendrer des risques et des sinistres et mettre l'accent sur les zones tampons entre les aires sensibles et les activités industrielles ainsi que de transport à nuisance élevée.
10. Une attention devrait être portée aux installations qui soutiennent l'activité économique et sociale de la région et, plus spécialement, à celles qui offrent des services collectifs.

Transport :

11. La priorité devrait être accordée à la remise à niveau des infrastructures de transport existantes, au développement du transport en commun et actif, et à la desserte efficace des pôles d'emplois, logistiques et institutionnels.
12. L'amélioration de la santé des citoyens milite en faveur d'une forme urbaine plus compacte et la pratique du vélo est un élément à optimiser dans la mise en place de quartiers TOD.

Environnement :

13. La biodiversité du territoire doit être au cœur des préoccupations du PMAD et elle doit être protégée et mise en valeur par la mise en place d'une ceinture ou d'une trame verte et par des objectifs révisés.
14. Le PMAD devra faire une place à la culture comme facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la région.
15. Le patrimoine et les paysages doivent être des éléments constitutifs de l'identité culturelle du Grand Montréal.

Mise en œuvre :

16. La participation de la société civile est un élément incontournable dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre du PMAD, tout comme le « monitoring » du plan.

Pistes de réflexion

Les membres de la commission de l'aménagement ont également souhaité proposer, à partir de ces constats, 8 pistes de réflexion et 23 recommandations qui pourraient permettre une adoption unanime du PMAD d'ici la fin de l'année 2011, tout en respectant la volonté massive des partenaires de doter la région d'un plan d'aménagement durable.

Ces pistes de réflexion et recommandations sont les suivantes :

- A-** Développement résidentiel : Une nouvelle stratégie immobilière nécessitant la contribution des partenaires qui agissent dans la gestion de l'urbanisation.

Recommandations de la commission

1. Inclure, dans le plan d'action du PMAD, la réalisation d'une stratégie immobilière de milieux de vie durables prioritairement dans les aires TOD, ainsi que dans les aires hors TOD, incluant des projets de démonstration auprès des villes qui manifesteront un intérêt (cette stratégie doit être réalisée sous l'égide d'un comité créé par la CMM et formé notamment de l'APCHQ, de l'Ordre des urbanistes du Québec, de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, de l'Ordre des architectes du Québec, Vivre en Ville, et des villes participantes).
2. Inviter le gouvernement du Québec à contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie en proposant un programme de soutien aux aires TOD et hors TOD, en injectant des sommes additionnelles dans le programme ClimatSol et en relançant le Programme de renouvellement urbain et villageois, plus particulièrement dans un volet touchant la requalification des municipalités urbaines

- B-** Espaces industriels: Une nouvelle stratégie métropolitaine de mise en valeur d'espaces économiques pour une meilleure coordination de la gestion de l'offre et la stimulation de la demande contribuerait à la compétitivité du territoire.

Recommandation de la commission

3. Inclure, dans le plan d'action du PMAD, l'adoption d'une stratégie de mise en valeur des espaces économiques de chacun des secteurs, dans une vision polycentrique, ainsi que des mécanismes de coordination adéquats afin de répondre à la demande.

- C-** Fiscalité municipale: La fiscalité municipale n'est pas adaptée à une gestion durable de l'urbanisation dans un contexte de croissance de population moyenne caractérisée par son vieillissement.

Recommandations de la commission

4. Inclure dans le PMAD l'enjeu portant sur la diversification des sources de revenus des municipalités.
5. Finaliser le cadre de financement métropolitain des infrastructures de transport (transport en commun et routier).
6. Que la Table Québec-Grand Montréal soit saisie de cet enjeu dans le cadre de la mise en œuvre du PMAD.

- D-** Orientations gouvernementales: Les mêmes règles et exigences à imposer aux MRC limitrophes pour assurer la cohérence du développement entre le territoire de la CMM et son pourtour.

Recommandation de la commission

7. Que le gouvernement s'assure d'appliquer les orientations en matière d'aménagement du territoire relatives aux MRC limitrophes de la CMM afin d'éviter des effets de débordement néfastes et d'assurer la cohérence du développement entre le territoire de la CMM et son pourtour.

- E-** Mise en valeur du territoire agricole: Avec la mondialisation, la mise en valeur du territoire agricole est nécessaire pour améliorer la compétitivité des entreprises et préserver les marchés locaux.

Recommandations de la commission

8. Rétirer la demande de la CMM pour que chaque MRC et agglomération se dote d'une vision régionale, réalisée sur un horizon de 20 ans, de mise en valeur de la zone agricole en concertation avec les partenaires régionaux.
9. Accélérer la mise en place de la grappe bioalimentaire du Grand Montréal, tel qu'il est prévu dans le Plan de développement économique de la CMM et afin de répondre au Livre vert du gouvernement du Québec sur la politique bioalimentaire.

- F-** Transport: La mobilité des personnes et des marchandises est une des conditions essentielles à la compétitivité et à l'attractivité du Grand Montréal.

Recommandations de la commission

10. Signifier dans le PMAD l'importance de remettre à niveau les infrastructures de transport routier et de transport en commun existantes.
11. Signifier clairement la nécessité d'augmenter l'offre en transport collectif pour les déplacements pendulaires et radiaux.
12. Proposer dans le PMAD un concept de réseau métropolitain de transport actif utilitaire et récréatif qui sera suivi d'un plan directeur.
13. Assurer des liens de transport efficaces pour la desserte des pôles d'emplois et des pôles logistiques existants et futurs, incluant le port et l'aéroport, afin d'améliorer la fluidité du transport des marchandises et de réduire les coûts de la congestion.
14. S'assurer que le futur plan de transport de la Communauté favorise l'atteinte des objectifs définis dans le PMAD.

- G-** Milieux naturels, bâtis et paysages: Mise en place d'une trame verte et bleue.

Recommandations de la commission

15. Intégrer au PMAD des objectifs chiffrés de protection des bois ainsi que des milieux humides, aquatiques et riverains.
16. Intégrer le financement d'initiatives de reboisement lors de la révision des programmes de financement d'acquisition d'espaces boisés et d'accessibilité aux plans d'eau.
17. Inclure dans le plan d'action du PMAD un chantier «trame verte et bleue», avec les partenaires, pour bonifier le concept récréotouristique proposé dans le projet de PMAD.
18. Inviter le gouvernement du Québec à participer financièrement aux fonds vert et bleu afin d'assurer la mise en œuvre de la trame verte et bleue du Grand Montréal.
19. Mieux intégrer le patrimoine, les paysages et la culture au concept de réseau récréotouristique métropolitain.

- H-** Mécanismes de suivi: Une agora métropolitaine bisannuelle élus/citoyens et des mandats de consultation publique à confier aux commissions de la CMM.

Recommandations de la commission

20. Tenir une assemblée générale des élus de la Communauté afin de lancer la mise en œuvre du PMAD et de créer un plus grand sentiment d'appartenance au Grand Montréal.
21. Donner à la commission de l'aménagement le mandat de faire le suivi périodique de la mise en œuvre du PMAD à partir du «monitoring» de la CMM.
22. Tenir, à l'hiver 2013, une première agora métropolitaine élus/citoyens qui portera sur l'état d'avancement des travaux du PMAD.
23. Former un comité organisateur représentatif des élus de la CMM et de la société civile qui sera responsable de l'organisation de cet événement.

Mise en contexte

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,7 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés.

La Communauté a notamment compétence en matière d'aménagement et de développement du territoire. Pour assumer cette compétence, elle doit adopter et maintenir en vigueur, sur l'ensemble de son territoire, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Le PMAD définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans la perspective d'un aménagement et d'un développement durables du territoire métropolitain. Le plan métropolitain porte sur huit objets, soit :

- la planification du transport terrestre ;
- la protection et la mise en valeur du milieu naturel et bâti ainsi que des paysages ;
- l'identification de toute partie du territoire de la communauté qui doit faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport ;
- la définition de seuils minimaux de densité selon les caractéristiques du milieu ;
- la mise en valeur des activités agricoles ;

- la définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace ainsi que la délimitation de tout périmètre métropolitain ;
- l'identification de toute partie de territoire de la communauté qui, chevauchant le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général ;
- l'identification de toute installation qui présente un intérêt métropolitain et la détermination, pour toute nouvelle installation, du lieu de son implantation, de sa vocation et de sa capacité.

Le cadre législatif prévoit deux grandes étapes de réalisation du plan métropolitain, avec des échéances précises :

- La première étape consistait en l'adoption d'un projet de plan métropolitain au plus tard le 30 avril 2011. Cette adoption avait principalement pour effet d'enclencher une période de consultation tant auprès des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC), des agglomérations et du gouvernement qu'auprès de l'ensemble de la population.
- La seconde étape, résultant de cet exercice de consultation, est celle de l'adoption du plan métropolitain proprement dit. Conformément à la loi, le règlement édictant le plan métropolitain devra être adopté au plus tard le 31 décembre 2011.



Photo : © Louis-Étienne Doré

Introduction

Le 28 avril 2011, le conseil de la Communauté a adopté un projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Il a, par la même occasion, résolu de confier à la commission de l'aménagement de la Communauté le mandat de consulter la population de la région métropolitaine de Montréal sur ce projet.

Le projet de PMAD vise à déterminer le type de développement que la population du Grand Montréal désire pour le territoire qu'elle habite. Il a pour principal objectif d'améliorer la qualité de vie de la population et doit aussi permettre d'accroître l'attractivité et la compétitivité de la région.

Dans la perspective de l'aménagement et du développement du Grand Montréal, trois défis sont particulièrement pertinents relativement aux objets sur lesquels le projet de PMAD intervient, soit les suivants.

DÉFI 1 : AMÉNAGEMENT

Le Grand Montréal doit déterminer le type d'urbanisation à privilégier pour accueillir la croissance projetée d'environ 530 000 personnes, ou 320 000 nouveaux ménages, ainsi que 150 000 emplois qui seront créés d'ici 2031 en sachant que les espaces disponibles et les ressources financières sont limités et qu'un périmètre métropolitain devra être identifié.

DÉFI 2 : TRANSPORT

Le Grand Montréal doit optimiser et développer les réseaux de transport terrestre actuels et projetés afin de soutenir la mobilité croissante des personnes et des marchandises et de favoriser une consolidation de l'urbanisation.

DÉFI 3 : ENVIRONNEMENT

Le Grand Montréal doit protéger et mettre en valeur ses atouts naturels et bâtis (plans d'eau, paysages, boisés et ensembles patrimoniaux) afin de renforcer l'attractivité de la région.

En guise de réponse à ces trois défis, le projet de PMAD met de l'avant 3 orientations, 14 objectifs et 30 critères d'aménagement. Ce sont sur ces orientations, ces objectifs et ces critères qu'a porté la consultation publique.

Le présent document constitue le rapport de la consultation publique sur le projet de PMAD réalisée auprès des citoyens et des groupes de la région par la commission de l'aménagement de la Communauté à l'automne 2011.

Le premier chapitre détaille les modalités de la consultation publique. Le mandat de consultation confié à la commission de l'aménagement est rappelé, de même que le calendrier de la consultation publique. Un recensement des efforts de communication consentis par la Communauté pour garantir la participation des citoyens et des groupes à la consultation publique est réalisé et un bilan de la participation est également établi.

Le deuxième chapitre présente, de façon synthétique, les commentaires et les opinions exprimés au cours de la consultation publique sur le projet de PMAD.

Le troisième chapitre dresse les principaux constats inspirés de la consultation publique.

Le quatrième chapitre propose, à partir des grands constats de la consultation, des pistes de réflexion qui concernent :

- le développement résidentiel ;
- les espaces industriels ;
- la fiscalité municipale ;
- les orientations gouvernementales ;
- la mise en valeur du territoire agricole ;
- le transport ;
- les milieux naturels, bâtis et les paysages ;
- le mécanisme de suivi du PMAD.

La lecture de ce rapport peut être complétée en se référant au contenu même des mémoires, lesquels sont reproduits intégralement sur le site Web du projet de PMAD : www.pmad.ca.



Photo: © Louis-Étienne Doré

Chapitre 1

La consultation publique sur le projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*

Ce chapitre détaille les modalités retenues pour la consultation publique
qui s'est déroulée du 28 septembre au 21 octobre 2011.

A) Le mandat

En suivi au mandat de consultation publique confié à la commission de l'aménagement en avril 2011, le conseil a par ailleurs adopté, le 16 juin 2011, le calendrier de la consultation publique en vertu duquel la commission devait tenir des assemblées dans chacun des cinq secteurs géographiques du territoire métropolitain.

Selon les modalités retenues, la commission devait entendre les citoyens et les groupes du territoire qui avaient signifié, au plus tard le 2 septembre 2011, leur intention de déposer un mémoire dans le cadre de la consultation publique. Le mémoire devait être transmis au secrétariat de la commission au plus tard 15 jours avant la date prévue de présentation devant la commission.

La commission devait également prévoir des modalités pour permettre l'audition des citoyens et des groupes n'ayant pas déposé de mémoire, mais qui désiraient s'exprimer à l'égard du projet de PMAD. La commission devait, en outre, s'assurer que la consultation publique était tenue conformément à la loi.

Au terme de la consultation, la commission devait soumettre un rapport d'observation au conseil de la CMM, au plus tard le 11 novembre 2011.

B) Le calendrier

Le calendrier initial de la consultation publique prévoyait la tenue de sept assemblées publiques sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La commission pouvait cependant, le cas échéant, ajourner une séance à une date ultérieure pour compléter l'audition des mémoires.

À la clôture de la période d'inscription pour déposer un mémoire, le 2 septembre 2011, 389 citoyens et groupes avaient signifié leur intention de participer à la consultation publique. Devant cette forte participation, et afin de permettre à tous les citoyens et les groupes s'étant inscrits d'être entendus, la commission a procédé à l'ajout de nouvelles dates et certaines séances ont été ajournées. Des avis publics ont été publiés dans les journaux pour annoncer la tenue des assemblées publiques (voir annexe 2).

La consultation publique sur le projet de PMAD s'est déroulée entre le 28 septembre et le 21 octobre 2011 et 17 séances ont été tenues.

Le tableau suivant rappelle les dates et les lieux de ces séances publiques.

Date	Secteur	Lieu
Mercredi 28 septembre 2011 19 h à 22 h	Agglomération de Montréal	Centre civique de Dollard-Des Ormeaux 12001, boul. De Salaberry Dollard-Des Ormeaux (Québec) H9B 2A7
Jeudi 29 septembre 2011 14 h à 18 h 19 h à 22 h	Agglomération de Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6
Vendredi 30 septembre 2011 14 h à 18 h 19 h à 22 h	Agglomération de Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6
Mercredi 5 octobre 2011 19 h à 22 h	Agglomération de Montréal	Auberge Royal Versailles 7200 rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E7
Mardi 11 octobre 2011 14 h à 18 h 19 h à 22 h	Agglomération de Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6
Jeudi 13 octobre 2011 19 h à 22 h	Couronne Nord	Maison du citoyen de Boisbriand 955, boul. de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7G 1W6
Vendredi 14 octobre 2011 14 h à 18 h 19 h à 22 h	Couronne Nord	Maison du citoyen de Boisbriand 955, boul. de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7G 1W6
Mardi 18 octobre 2011 19 h à 22 h	Laval	Centre communautaire Pavillon du Bois Papineau 3235, boul. Saint-Martin Est Laval (Québec) H7E 5G8

Date	Secteur	Lieu
Mercredi 19 octobre 2011 14 h à 18 h 19 h à 22 h	Couronne Sud	Exporail Le Musée ferroviaire canadien 110, rue Saint-Pierre Saint-Constant (Québec) J5A 1G7
Jeudi 20 octobre 2011 19 h à 22 h	Agglomération de Longueuil	Hôtel Sandman 999 rue de Serigny Longueuil (Québec) J4K 2T1
Vendredi 21 octobre 2011 14 h à 18 h 19 h à 22 h	Agglomération de Longueuil	Hôtel de ville de Longueuil Salle du Conseil 4250, chemin de la Savane Longueuil (Québec) J3Y 9G4

C) L'information

Dès l'adoption du projet de PMAD, en avril 2011, plusieurs efforts ont été consentis afin d'informer les citoyens et les groupes de la région du contenu du projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*.

Un site Web entièrement consacré au projet de PMAD a ainsi été mis en ligne le jour de son adoption par le conseil de la Communauté, le 28 avril 2011.

La mise en ligne de ce site Web avait pour objectif d'informer les personnes et les groupes intéressés par le contenu du projet de PMAD. Il pouvait être consulté à l'adresse électronique suivante : www.pmad.ca.



Photo : © Denys Houde

Montreal Raging Grannies

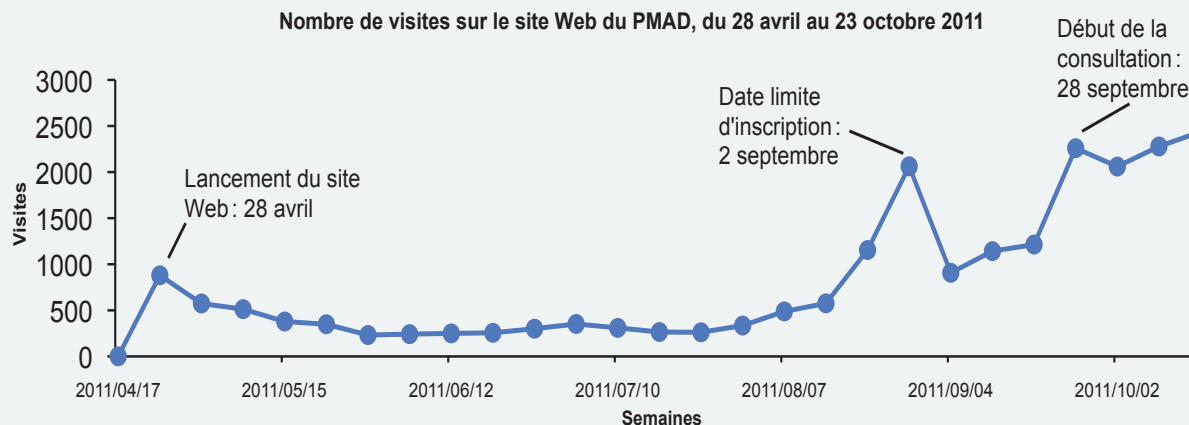
Le site comprenait six sections principales :

- la toile de fond (présentation du projet de PMAD ; cadre institutionnel ; conditions de succès ; foire aux questions) ;
- une présentation des trois orientations ainsi que des objectifs et des critères associés ;
- une section consacrée à la consultation publique (modalités de participation ; calendrier ; membres de la commission ; horaires ; mémoires) ;
- la documentation (documents de référence et autres documents) ;
- la salle de presse (communiqués, revue de presse, fiches techniques, capsules d'information ; photos) ;
- une section « Forum ».

La page d'accueil du site Web du projet de PMAD offrait la possibilité d'accéder directement à Twitter et à Facebook.

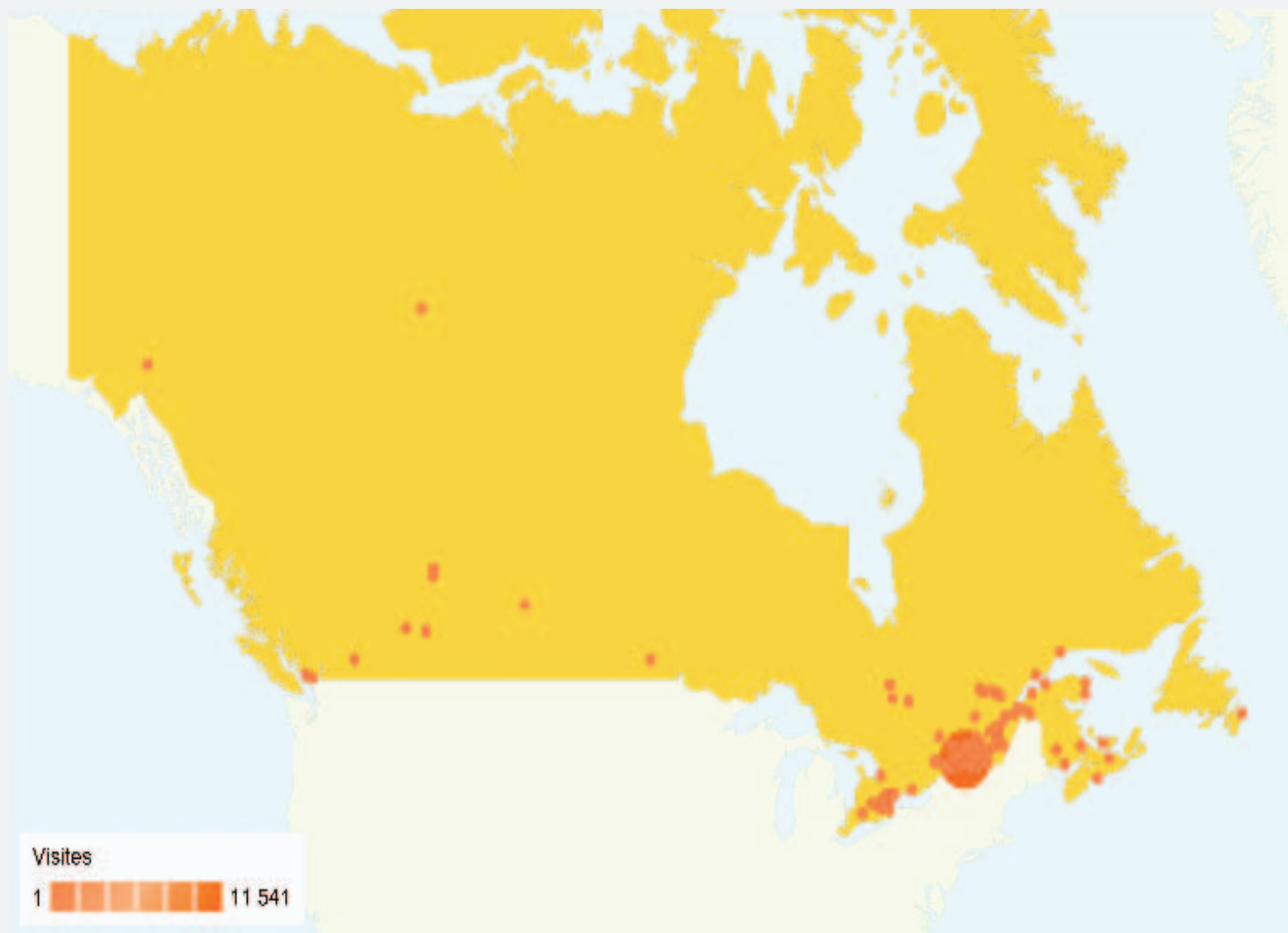
Le site Web du PMAD – quelques statistiques...

Du 28 avril au 23 octobre 2011, plus de 22 000 visites ont eu lieu sur le site www.pmad.ca. Celui-ci a été consulté plus d'une fois par certains internautes, puisque 11 000 visiteurs différents y ont accédé. En moyenne, 5 pages/sections du site ont été consultées pour une durée d'environ cinq minutes par visite.



Le site Web du PMAD – quelques statistiques...

Le site a été consulté par des utilisateurs un peu partout au Canada, et particulièrement à Montréal.



À l'international, le site a été consulté par 300 utilisateurs en France et 200 aux États-Unis.

Mis à part les moteurs de recherche habituels, les internautes ont accédé au site Web du projet de PMAD à partir du site officiel de la CMM, de Facebook ou de Twitter.

Un résumé du projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, en version française et anglaise, a également été produit, de même qu'un guide de consultation afin de faire connaître le contenu du projet de PMAD, ainsi que les modalités retenues pour la consultation publique (présentation des membres de la commission, mandat, calendrier, modalités de participation).

Trois documents vidéo ont aussi été produits afin d'illustrer de manière dynamique chacune des trois orientations du projet de PMAD et ont été diffusés à travers les réseaux sociaux et sur YouTube.

Des avis publics ont été diffusés de manière à informer la population du Grand Montréal du calendrier de la consultation et des modalités de participation.

De plus, des capsules d'information visant à documenter divers sujets liés au projet de PMAD ont été produites sur le site Web du projet de PMAD tout au long de l'été afin de nourrir l'intérêt de la population et des groupes

D) La participation

Après l'adoption, en juin 2011, du calendrier de la consultation publique, une stratégie de communication visant à assurer la participation des groupes et des citoyens a été mise en place.

Compte tenu de l'échéancier du 2 septembre pour la réception des avis d'intention ayant pour but de signifier un désir de présenter un mémoire dans le cadre de la consultation, les communications avec les partenaires ont été multipliées pour diffuser le plus largement possible les modalités de la consultation publique à venir et décrites sur le site Web www.pmad.ca.

Des listes d'envoi ont été constituées afin d'encourager les citoyens et les organismes du Grand Montréal issus de différents horizons à consulter le site Web du projet du PMAD et à soumettre un mémoire dans le cadre de la consultation publique.

Le projet de PMAD a été présenté à plusieurs groupes et associations.

Les efforts déployés ont porté leurs fruits puisque, à la clôture de la période d'inscription, 389 citoyens et groupes de la région du Grand Montréal avaient signifié leur intention de participer à la consultation publique.

Au final, 344 mémoires ont été transmis et analysés par la commission de l'aménagement. De ce nombre, 225 (soit 66 %) ont fait l'objet d'une présentation verbale.

Une grande diversité d'acteurs de la société civile ont accepté de participer aux audiences publiques : des groupes nationaux, locaux, en passant par les milieux socioéconomiques, de la santé, de l'environnement, les syndicats, les chambres de commerce et le secteur des transports, et c'est sans compter les 92 mémoires transmis par des citoyens.

La consultation publique a suscité la participation de tous les secteurs géographiques du Grand Montréal. Ainsi, les 225 mémoires qui ont fait l'objet d'une présentation verbale devant la commission se sont répartis comme suit.

Mémoires présentés verbalement - lieu et date	Nombre	%
• Agglomération de Montréal - 28, 29, 30 septembre et 5 et 11 octobre	112	49,78
• Laval - 18 octobre	20	8,89
• Agglomération de Longueuil - 20 et 21 octobre	31	13,78
• Couronne Nord - 13 et 14 octobre	38	16,89
• Couronne Sud - 19 octobre	24	10,66
Total :	225	100,00

E) Le déroulement des assemblées publiques

Au total, la commission de l'aménagement a tenu 17 séances publiques réparties sur 11 journées d'audiences publiques, soit près de 55 heures d'audition. Toutes les assemblées publiques se sont déroulées selon la même manière de procéder.

La présidente de la commission de l'aménagement, Mme Helen Fotopulos, ouvrait la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants et en présentant les membres de la commission. Elle faisait par la suite un survol rapide des grands enjeux abordés dans le projet de PMAD et présentait brièvement les objectifs de la consultation.

Les citoyens et les groupes ayant déposé un mémoire et qui étaient inscrits à l'horaire de la séance en cours étaient alors invités, à tour de rôle, à prendre place au micro afin de présenter leur mémoire devant la commission. Un temps de parole de 10 minutes était alloué pour chacune des présentations et une gestion serrée du temps était effectuée. Après chaque présentation, les membres de la commission étaient invités à poser des questions, le cas échéant.

Chaque séance se concluait par une période de questions. Les citoyens ou groupes inscrits au registre de la période de questions étaient alors invités à prendre la parole. La présidente remerciait ensuite les participants pour leur contribution au projet de PMAD.

Pour chacune des audiences publiques, Mme Anita Ramacieri a agi à titre de modératrice au nom de la commission.

Le sommaire du projet de PMAD était disponible sur place et remis aux participants.

L'horaire de chacune des séances publiques, la liste des citoyens et des groupes inscrits à ces séances de même que la version électronique des mémoires présentés étaient disponibles quelques jours à l'avance, sur le site www.pmad.ca.

Chaque séance publique a été filmée et enregistrée. Dans un délai de 7 à 10 jours, les enregistrements vidéo des audiences publiques étaient accessibles sur le site Web du projet de PMAD.



Photo : © Denys Houde

F) Les relations de presse

Les médias ont été mis à contribution pour à la fois informer le public sur le projet de PMAD, faire connaître la consultation publique et relayer les interventions des citoyens et des groupes pendant la consultation.

Ainsi, dans l'édition du 24 septembre du journal *Le Devoir*, a été publié un cahier spécial portant sur le projet de PMAD. Le document permettait d'attirer l'attention des lecteurs sur le contenu du projet de PMAD, à quelques jours du début de la consultation publique. Une série d'intervenants – élus et spécialistes – ont été interviewés selon une grille thématique qui avait été proposée au *Devoir*. Le cahier rappelait également les modalités de participation à la consultation publique. Son contenu était accessible, via un hyperlien, sur le site Web de la Communauté.

De nombreux communiqués de presse ont été diffusés pour attirer l'attention des médias sur la consultation publique, et ce, avant, pendant et après les audiences publiques. Chaque journée d'audience a d'ailleurs fait l'objet d'un communiqué résumant l'ensemble des interventions présentées devant la commission. Ainsi, entre le 6 septembre et le 24 octobre 2011, 14 communiqués de presse ont été diffusés (voir liste ci-après).

Projet de PMAD

Communiqués de presse diffusés (entre le 6 septembre et le 24 octobre 2011)

2011-06-09

Projet de PMAD de la CMM : Intérêt sans précédent, 389 citoyens et organisations participeront aux consultations de septembre et octobre 2011

2011-09-27

Projet de PMAD : Première audience publique ce mercredi à Dollard-Des Ormeaux

2011-09-29

Projet de PMAD : Une première audience sous le thème de la biodiversité

2011-09-30

Projet de PMAD : Une deuxième audience sous le thème des transports et de la densité du grand Montréal

2011-09-30

Projet de PMAD : Une troisième audience sous le thème de la protection des terres agricoles, de la vie communautaire et du patrimoine

2011-10-06

Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM - Quatrième audience

2011-10-12

5^e journée de consultation : Les citoyens et les organisations ont des attentes élevées et appuient les principes du PMAD

2011-10-14

6^e journée de consultation : Le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport et la protection du territoire agricole sont les principaux thèmes de la première séance dans la couronne Nord

2011-10-14

7^e journée de consultation : Mondialisation, fiscalité, développement du territoire, mise en valeur de l'agriculture, transport au coeur des débats sur le PMAD

2011-10-15

« Le nouveau projet de PMAD fera un arbitrage équilibré et réaliste entre les propos entendus durant les consultations publiques, les avis des MRC et l'avis gouvernemental, dans une perspective de développement durable. » – Helen Fotopulos

2011-10-19

À Laval, le projet de PMAD est accueilli favorablement en insistant sur une protection du patrimoine naturel et agricole et des investissements rapides en transports collectifs

2011-10-20

9^e journée de consultation : TOD, agriculture, transport et fiscalité

Projet de PMAD**Communiqués de presse diffusés (entre le 6 septembre et le 24 octobre 2011)****2011-10-21**

10^e journée de consultation : Mesures fiscales pour les municipalités, financement des transports et protection des espaces verts et bleus

2011-10-24

11^e et dernière journée de consultation : Fiscalité municipale, rôle du gouvernement et patrimoine

Des rencontres éditoriales ont été organisées avec les journalistes affectés à l'actualité régionale métropolitaine des grands médias écrits : *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, *The Gazette*, afin de les informer du contenu du projet de PMAD et des modalités de la consultation publique.

Les médias sociaux, plus particulièrement Facebook et Twitter, ont également été mis à contribution, notamment au moment des audiences publiques de la commission, afin de relayer rapidement les informations circulant sur le Web et de susciter l'intérêt des usagers de la Toile pour la consultation en cours.

Le projet de PMAD et les médias sociaux

Dans le cadre de la consultation publique, les réseaux sociaux ont été largement mis à contribution. Le recours à Twitter, Facebook et YouTube a permis de relayer la revue de presse, de communiquer l'horaire des séances et l'ordre de présentation des mémoires, de diffuser en direct les messages clés exprimés au cours des présentations des mémoires ou, encore, d'offrir des extraits vidéo des présentations et des entrevues.

Il s'agissait d'une première pour un organisme de planification tel que la Communauté métropolitaine de Montréal en ce qui a trait à ce type d'exploitation des réseaux sociaux.

Un compte Twitter et un compte Facebook ont donc été créés quelques semaines avant le début de la consultation. Leur usage s'est accéléré pendant la consultation publique, soit entre le 28 septembre et 21 octobre. Un compte YouTube a également été créé.

Twitter - faits saillants :

- À la date du 25 octobre, le compte *cmm_pmad* avait 292 abonnés.
- Depuis le début de la consultation publique, il y a eu approximativement 10 nouveaux abonnés par jour.
- La moyenne était de 2,5 messages pour chaque mémoire présenté devant la commission.
- Presque le tiers des messages ont été retransmis, ce qui veut dire qu'un message sur trois a été relayé et vu par des internautes qui n'étaient pas abonnés.
- La constante augmentation des abonnés et des messages relayés indique que l'intérêt pour la consultation s'est accru de jour en jour.

Facebook - faits saillants :

- À la date du 25 octobre, le compte *Projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* avait 209 abonnés.
- Leur nombre a augmenté entre le 28 septembre et le 21 octobre, mais de façon moins marquée que celui du compte Twitter.
- Facebook a suscité moins de réactions de la part des abonnés, qui ont peu commenté les articles publiés.

YouTube - faits saillants :

- Des entrevues réalisées pendant la consultation avec différents intervenants présentant un mémoire ont été diffusées sur cette plateforme.
- Des séquences vidéo provenant de la présentation des mémoires devant la commission ont également été diffusées.
- Une vingtaine de capsules vidéo ont été mises en ligne pendant la consultation.



Photo : © Denys Houde

Chapitre 2

Le bilan de la consultation

Ce chapitre présente, de façon synthétique, les commentaires et les opinions exprimés au cours de la consultation publique sur le projet de PMAD.

La consultation publique sur le projet de PMAD a connu une participation historique. Avec plus de 344 mémoires transmis, incluant 225 mémoires ayant fait l'objet d'une présentation verbale, elle se distingue comme un des exercices de démocratie participative les plus importants qu'a connus la région au cours des dernières années.

Compte tenu du nombre important de mémoires soumis, la commission s'est adjoint les services de la firme Léger Marketing, spécialisée dans l'analyse quantitative et qualitative, pour réaliser, de manière rigoureuse, une synthèse des opinions et des commentaires exprimés dans le cadre la consultation.

Le bilan présenté dans ce chapitre repose en bonne partie sur les résultats de cette analyse.

A) La méthodologie

Le bilan des commentaires et des opinions exprimés par les citoyens et les groupes du Grand Montréal sur le projet de PMAD a été réalisé à partir des 344 mémoires transmis à la commission de l'aménagement.

Chacun de ces mémoires a été analysé et a fait l'objet d'une fiche synthèse afin de regrouper les principaux commentaires et opinions exprimés en regard des orientations, des objectifs et des critères proposés dans le projet de PMAD.

D'abord destinées aux membres de la commission, ces fiches synthèses ont également servi à l'analyse des commentaires et des opinions entendus.

La firme Léger Marketing a ainsi été mandatée par la Communauté pour effectuer la saisie et la codification par thèmes, sous la forme d'un tableau de données Excel, de l'ensemble des synthèses des mémoires reçus. Cette codification a été réalisée selon l'architecture fournie par la Communauté, en référence aux orientations, aux objectifs et aux critères proposés dans le projet de PMAD.

Les mémoires traités étaient identifiés selon le lieu et la date de leur présentation devant la commission et selon leur catégorie :

- mémoires transmis par les citoyens ;
- mémoires transmis par des organisations ou des groupes ;
- mémoires transmis par une MRC, une agglomération ou une municipalité.

B) Le portrait global

Le tableau suivant détaille la participation aux journées d'audiences publiques qui se sont tenues sur l'ensemble du territoire métropolitain, du 28 septembre au 21 octobre 2011.

Tableau 1 – Participation aux journées d'audiences publiques (nombre de mémoires présentés)

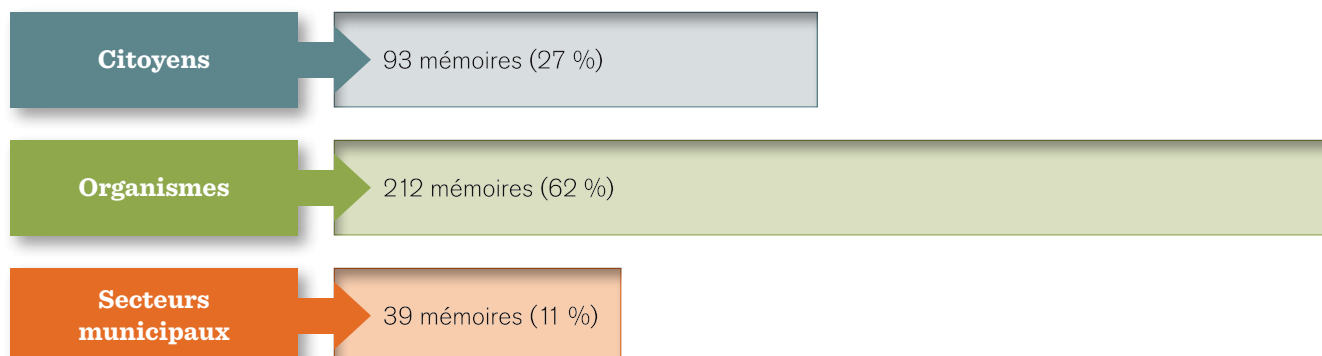
	Agglomération de Montréal	Laval	Agglomération de Longueuil	Courette Nord	Courette Sud	Total
Citoyens	41	2	4	3	3	53
Organisations	69	18	26	26	13	152
MRC-Municipalités	2	0	1	9	8	20
Total	112	20	31	38	24	225

Dans l'ensemble, le projet de PMAD a reçu un accueil favorable des citoyens et des groupes consultés. Ainsi :

- Plusieurs mémoires conviennent, en effet, que la région du Grand Montréal a un besoin pressant d'une planification de l'aménagement et du développement de son territoire.
- Il importe donc, selon les opinions exprimées dans ces mémoires, d'adopter rapidement un premier plan métropolitain d'aménagement et de développement pour la région.
- Si plusieurs des mémoires analysés souscrivent aux principes de développement durable qui servent de fondement au projet de PMAD, d'autres appuient explicitement les trois orientations mises de l'avant dans le projet de plan métropolitain.
- Le projet de PMAD va dans la bonne direction, fait-on souvent valoir, tout en formulant des suggestions pour en bonifier le contenu.

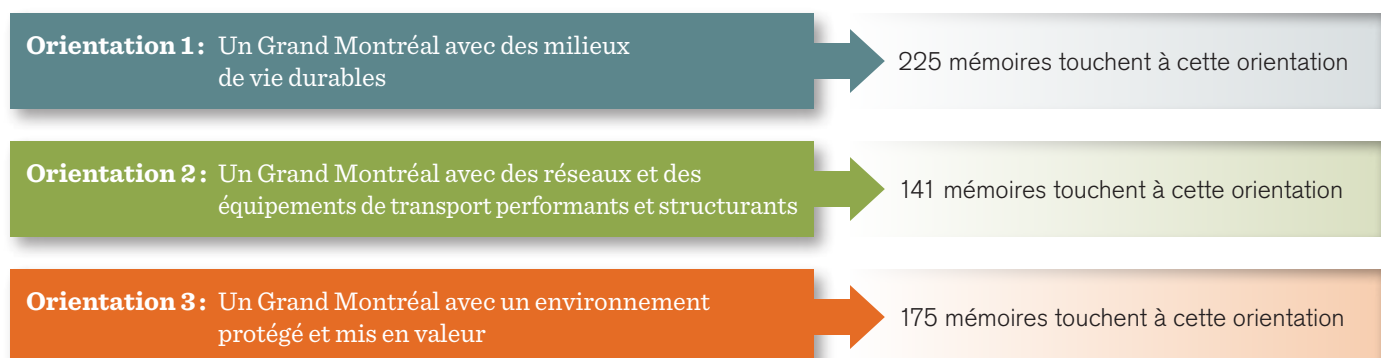
Parmi les mémoires, 27 % provenaient de citoyens, 62 % de groupes et 11 % d'organismes municipaux (incluant des représentants de partis municipaux).

Graphique 1 – Distribution du nombre de mémoires par type d'intervenants



Ce sont les orientations touchant à l'environnement et à l'aménagement qui ont inspiré le plus de commentaires. Ainsi, 65 % des mémoires transmis ont fait porter leurs propos sur des objectifs ou des critères touchant à l'orientation 1 (aménagement), 51 % ont abordé des critères et des objectifs relevant de l'orientation 3 (environnement), alors que les objectifs et les critères de l'orientation 2 (transport) ont inspiré 41 % des mémoires.

Graphique 2 – Distribution du nombre de mémoires par orientation



En tête de liste des quatre objectifs du projet de PMAD les plus souvent mentionnés se trouve l'objectif 3.5 se rapportant à la mise en valeur du milieu naturel, du milieu bâti et des paysages, suivi des objectifs 1.1 (aires TOD), 1.6 (périmètre métropolitain) et 2.2 (transport en commun métropolitain).

Graphique 3 – Objectifs recevant le plus grand nombre de mentions



Par contraste, les objectifs 1.4, 3.3 et 3.4, faisant référence à l'identification des installations d'intérêt métropolitain et à la protection des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain, ont fait l'objet du moins grand nombre de mentions.

Graphique 4 – Objectifs recevant le moins grand nombre de mentions



C) L'orientation 1 : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables

Au total, 65 % des mémoires transmis à la commission de l'aménagement dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PMAD (ou 225 mémoires) ont traité de l'orientation 1 du projet de PMAD, portant sur l'aménagement du territoire.

Le tableau suivant indique le nombre de mémoires ayant traité de l'un ou l'autre des six objectifs associés à l'orientation 1.

	Nombre de mémoires faisant mention de cet objectif
Objectif 1.1 Orienter la croissance aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant	117 mémoires
Objectif 1.2 Optimiser le développement urbain à l'extérieur des aires TOD	61 mémoires
Objectif 1.3 Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture	49 mémoires
Objectif 1.4 Identifier les installations d'intérêt métropolitain actuelles et localiser les installations d'intérêt projetées	18 mémoires
Objectif 1.5 Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC	47 mémoires
Objectif 1.6 Délimiter le territoire d'urbanisation selon un aménagement durable	87 mémoires

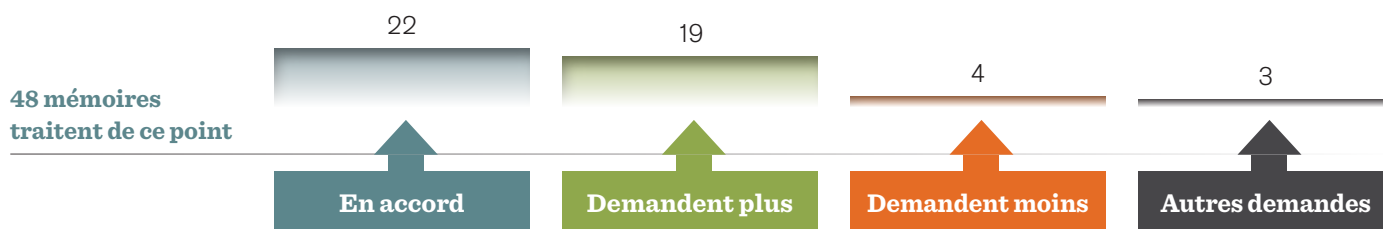
i) Aires TOD

On dénombre 117 mémoires ayant traité de l'objectif 1.1 du projet de PMAD, soit d'orienter la croissance aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant.

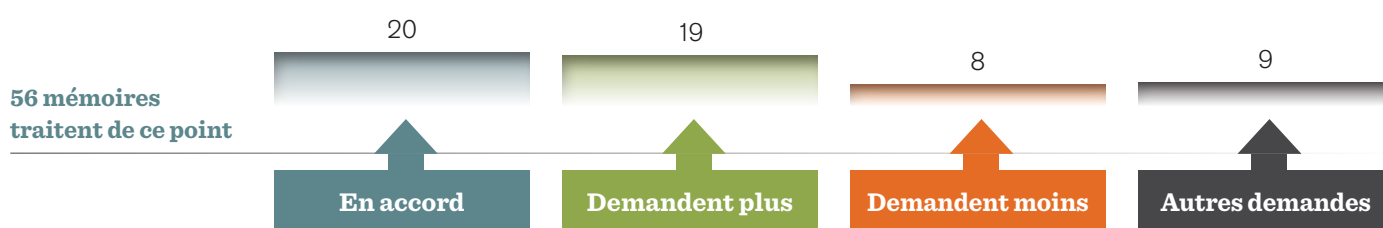
De ce nombre, 48 mémoires abordent la proposition de localiser dans des aires TOD au moins 40 % des futurs ménages : 41 mémoires expriment un accord avec cette approche ou demandent davantage (en suggérant, par exemple, de hausser le seuil à 60 %).

Les seuils minimaux de densité applicables aux aires TOD sont généralement bien reçus. Sur 45 mémoires qui traitent de cette question, 39 indiquent un accord quant aux seuils proposés ou demandent des seuils plus élevés.

Localisation des aires TOD aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant pour y canaliser au moins 40 % des futurs ménages



Seuils minimaux de densité applicables aux aires TOD



Les diverses demandes ou les commentaires formulés concernant l'objectif 1.1 se résument comme suit :

- Prévoir, pour l'aménagement durable des quartiers TOD :
 - ▶ l'application de critères LEED ND, Agenda 21, etc. ;
 - ▶ l'aménagement d'espaces verts à proximité des résidences ;
 - ▶ la mixité des usages ;
 - ▶ un minimum de logements sociaux ;
 - ▶ l'aménagement de réseaux cyclables utilitaires ;
 - ▶ l'intégration du concept d'agriculture urbaine.
- Définir de façon flexible le rayon de l'aire TOD et l'application des densités (emplois et ménages).
- Ajouter des aires TOD à celles déjà prévues (par exemple : le quartier DIX30, La Prairie, Chevrier, Maricourt, Saint-Lazare).
- Permettre l'émergence, dans les aires TOD, de pôles d'emplois en misant sur un transport collectif bidirectionnel.
- Prévoir une politique de stationnement pour planifier l'intégration des stationnements incitatifs et limiter l'usage de l'automobile.
- Intégrer une démarche POD (Pedestrian Oriented Development) en complément de l'approche TOD.

ii) Extérieur des aires TOD

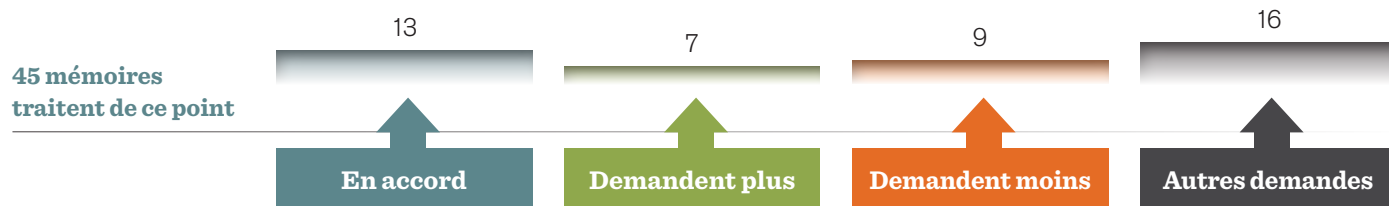
Au total, 60 mémoires traitent de l'objectif 1.2 du projet de PMAD portant sur l'optimisation du développement urbain à l'extérieur des aires TOD.

La question des seuils minimaux de densité à l'extérieur des aires TOD a été abordée par 45 des mémoires transmis à la commission.

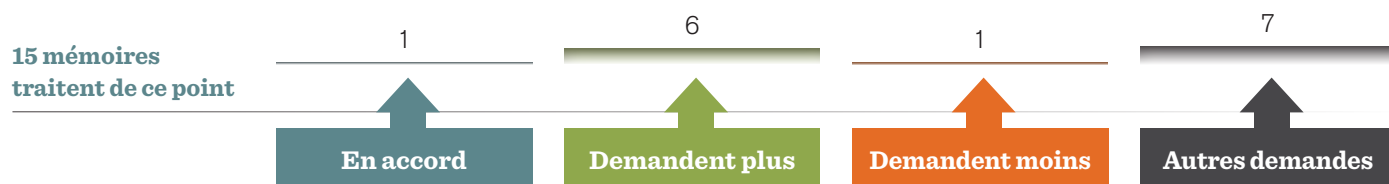
La définition des territoires voués à l'urbanisation optimale du territoire a été traitée par 15 mémoires.

Sur un total de 45 mémoires qui traitent de la définition de seuils minimaux de densité, près de la moitié (20 mémoires) expriment un accord avec les seuils minimaux proposés ou en demandent plus, 9 mémoires suggèrent des seuils minimaux moins élevés et 16 mémoires formulent d'autres demandes.

1.2.1. Définition des seuils minimaux de densité à l'extérieur des aires TOD aux fins de la consolidation de l'espace



1.2.2. Définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace



Les demandes ou commentaires concernant l'objectif 1.2 d'optimiser le développement urbain à l'extérieur des aires TOD se résument comme suit :

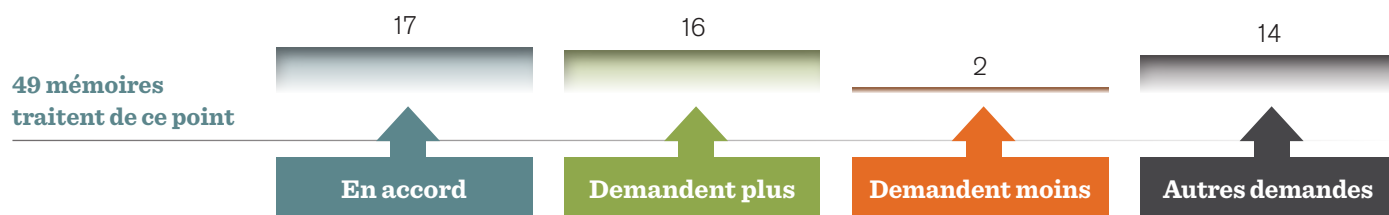
- Soumettre le développement à l'extérieur des aires TOD à des critères d'aménagement durable : écoquartiers, LEED ND, VINAC, qualité de vie « 3D ».
- Exiger la présence, pour tout nouveau développement, des deux services, aqueducs et égouts, ainsi que la desserte en transport collectif.
- Appliquer, de façon flexible et modulée, des seuils minimaux de densité à l'extérieur des aires TOD, par exemple, par rapport à des aires de marché.
- Procéder à une réforme de la fiscalité municipale pour permettre la possibilité d'appliquer des redevances de développement sur les services régionaux.
- Prévoir suffisamment d'espaces résidentiels pour éviter une spéculation foncière, le saute-mouton et maintenir une abordabilité du logement.
- Assurer une disponibilité de terrains industriels et commerciaux en appui à l'économie métropolitaine et locale.
- Protéger la sécurité et la quiétude des quartiers résidentiels.

iii) Activités agricoles

L'objectif d'augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées a été abordé par 49 des mémoires. Une forte proportion exprime un accord avec cette proposition du projet de PMAD (17 mémoires) ou demande un effort plus grand (16 mémoires).

Objectif 1.3 Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture

1.3.1. Augmentation de 6 % de la superficie des terres cultivées



Les autres demandes ou commentaires formulés à l'égard de l'objectif 1.3 se résument comme suit :

- Favoriser également l'agriculture périurbaine et urbaine ainsi que l'achat local.
- Étendre des expériences en cours prometteuses en matière d'agriculture urbaine (telles que l'agriculture sur les toits ou l'utilisation de places publiques aux fins de l'agriculture urbaine).
- Adapter le contenu des plans de développement de la zone agricole (PDZA) aux particularités de chacune des MRC.
- Évaluer le potentiel agricole des terres en friche.
- Prévoir des mesures dans le PMAD pour la poursuite du remembrement des terres agricoles.
- Intégrer la notion de paysage à l'objectif de la protection et de la mise en valeur du territoire agricole.

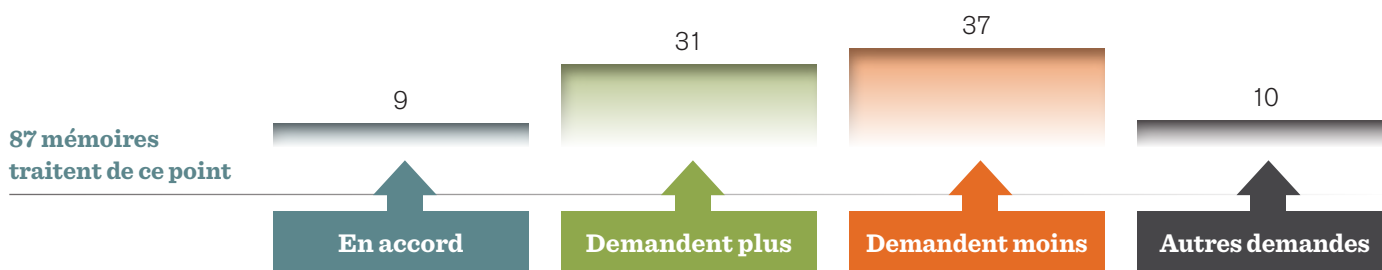
iv) Périmètre métropolitain

Parmi l'ensemble des mémoires transmis à la commission, 87 abordent la question du périmètre métropolitain 2031 en fonction des seuils minimaux de densité résidentielle proposés dans le projet de PMAD.

De ce nombre, 40 mémoires expriment un accord avec le périmètre proposé dans le projet de PMAD ou demandent davantage, tandis que 37 mémoires demandent moins que ce qui est proposé et 10 mémoires formulent d'autres demandes.

Objectif 1.6 Délimiter le territoire d'urbanisation selon un aménagement durable

1.6.1. Périmètre métropolitain 2031 en fonction des seuils minimaux de densité résidentielle



Les différents demandes ou les commentaires concernant le périmètre métropolitain se résument comme suit :

- Prévoir suffisamment d'espaces disponibles aux fins du développement afin de maintenir une abordabilité du logement pour les jeunes familles et, en parallèle, éviter le phénomène de « saute-mouton ».
- Assurer une disponibilité de terrains industriels et commerciaux en appui à l'économie métropolitaine et locale.
- Appliquer de façon flexible des critères de modification du périmètre afin de répondre aux particularités de chacune des MRC et des municipalités (par exemple, en souscrivant aux besoins locaux à raison de 30 ha et moins).
- Répondre à des demandes ponctuelles et à des besoins à court terme, sur la base de situations de rupture de terrains résidentiels, commerciaux et industriels que connaîtront certaines municipalités dès 2012 (cas cités : Contrecoeur, Verchères, L'Assomption, etc.).
- Compenser financièrement les municipalités pénalisées par le maintien de la zone agricole.

v) Autres objectifs de l'orientation 1

Contraintes majeures

Au total, 47 mémoires ont abordé l'objectif 1.5 portant sur l'identification des contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC.

Essentiellement, il a été suggéré que l'identification des contraintes majeures susceptibles d'engendrer des risques et des sinistres devrait également mettre l'accent sur les zones tampons entre les aires sensibles (résidences, services de santé, etc.) et les activités industrielles ainsi que de transport à nuisance élevée.

On juge également important d'inclure un objectif de canopée en zone urbaine (30 % et 40 % de zones d'ombre) afin de réduire les îlots de chaleur existants et potentiels.

Installations d'intérêt métropolitain

Un total de 18 mémoires ont traité de l'objectif 1.4 portant sur l'identification des installations d'intérêt métropolitain actuelles et la localisation des installations d'intérêt métropolitain projetées.

Il est suggéré que la liste des installations d'intérêt métropolitain devrait comprendre, en plus des installations déjà identifiées, les grands centres commerciaux et les centres intermodaux de transport.

Il est également recommandé d'appliquer le critère de proximité d'un réseau de transport collectif plutôt que celui de la proximité d'un point d'accès au transport collectif.

D) Orientation 2 : Un Grand Montréal avec des réseaux et des équipements de transport performants et structurants

Au total, 41 % des mémoires transmis (soit 141 mémoires) ont traité de l'orientation 2 qui concerne le transport.

Le tableau suivant indique le nombre de mémoires ayant traité de l'un ou l'autre des trois objectifs associés à l'orientation 2.

	Nombre de mémoires faisant mention de cet objectif
Objectif 2.1 Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation	44 mémoires
Objectif 2.2 Moderniser et développer le réseau de transport en commun métropolitain	68 mémoires
Objectif 2.3 Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises	61 mémoires

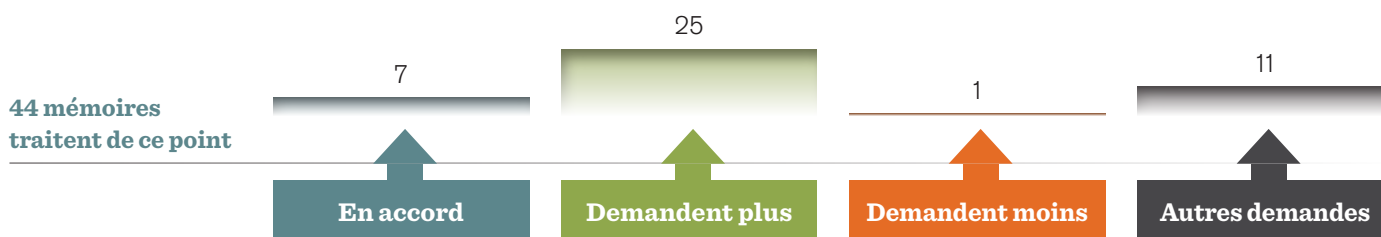
i) Transport en commun métropolitain

On dénombre 44 mémoires ayant traité de l'objectif 2.1 touchant à l'identification d'un réseau de transport en commun métropolitain permettant de structurer l'urbanisation, essentiellement pour demander d'ajouter de nouveaux projets à la liste proposée ou pour formuler d'autres demandes.

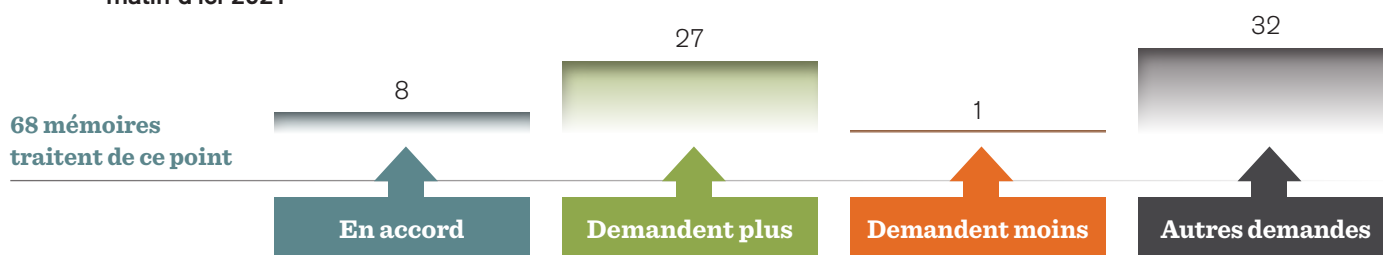
De la même façon, 68 mémoires ont traité de la proposition de hausser à 30 % de la part modale les déplacements effectués en transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2012. Pour plusieurs, cet objectif de 30 % de part modale TC demeure un minimum : 27 mémoires demandent davantage (une part modale TC à 40 % et, même, à 50 %).

Objectif 2.1 Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation

2.1.1. Identification du réseau de transport en commun métropolitain structurant



Objectif 2.2 Moderniser et développer le réseau de transport en commun métropolitain

2.2.1. Hausse à 30 % de la part modale des déplacements effectués en transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2021


Les autres demandes ou commentaires concernant les objectifs 2.1 et 2.2 touchant à l'identification d'un réseau de transport en commun métropolitain structurant ainsi qu'à la modernisation et au développement du réseau de transport en commun métropolitain se résument comme suit :

- Adopter également un objectif de réduction du kilométrage parcouru en automobile.
- Accorder la priorité au maintien des infrastructures routières plutôt qu'aux projets de développement et au transport collectif plutôt qu'au transport routier.
- Tenir compte davantage de la réalité des déplacements croissants intracouronnes dans la planification des projets.
- Assurer le financement des investissements par l'implantation de péages routiers ou la taxe sur l'essence, par exemple dans un fonds métropolitain.
- Prioriser les projets qui peuvent être mis rapidement en service, tels que des systèmes de transport par autobus avec des mesures préférentielles sur le réseau routier et autoroutier.
- Inclure un volet sur le développement des transports actifs, dont particulièrement le vélo à des fins utilitaires.
- Prévoir, pour les personnes à mobilité réduite, une adaptation des services actuels et futurs.
- Définir des objectifs de gestion de la demande en transport touchant, par exemple, les services d'autopartage ou la gestion du stationnement.
- Uniformiser les tarifs du transport collectif à l'échelle de la région.
- Confier la planification du transport en commun à un seul organisme métropolitain et assurer ainsi la coordination de la planification des différents organismes de transport.

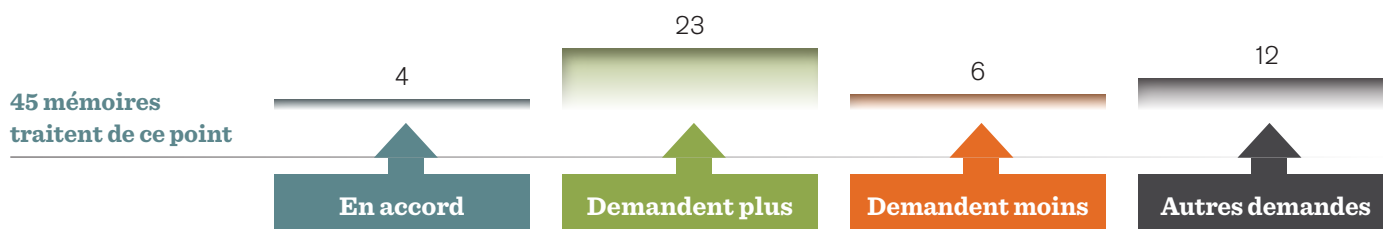
ii) Réseau routier

Parmi l'ensemble des mémoires transmis à la commission, 61 ont traité de l'objectif 2.3 à l'effet d'optimiser et de compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises.

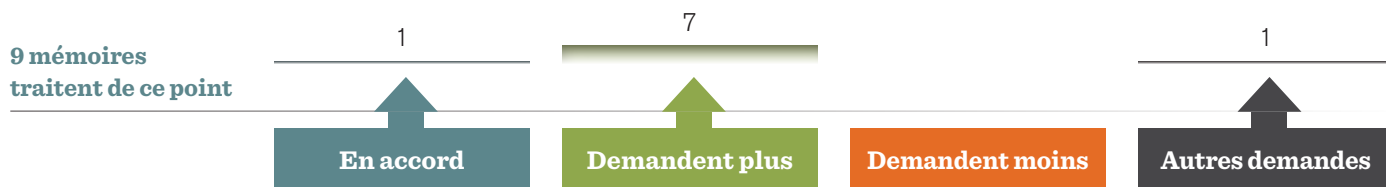
La question de l'identification du réseau routier a été traitée par 45 mémoires.

Seulement 9 mémoires ont traité de la réduction des délais et des retards occasionnés par la congestion tandis que 9 mémoires ont abordé le sujet de la localisation des pôles logistiques.

Objectif 2.3 Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises

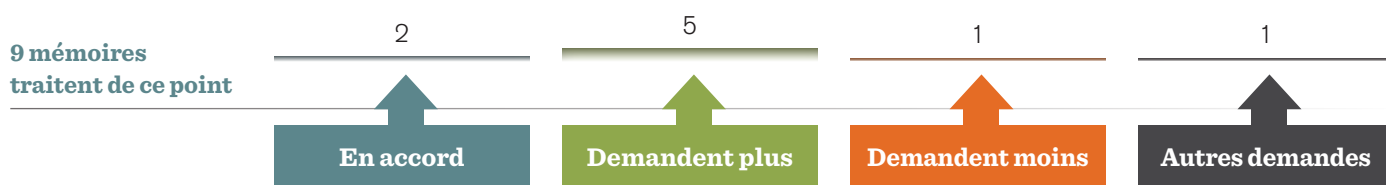
2.3.1. Identification du réseau routier métropolitain


2.3.2. Réduction des délais et des retards occasionnés par la congestion



Objectif 2.3 Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises

2.3.3. Localisation des pôles logistiques



Les autres demandes ou commentaires formulés sur l'objectif 2.3 peuvent être résumés comme suit :

- Limiter le développement du réseau autoroutier dans la région de Montréal et concentrer les investissements dans le transport collectif, notamment dans le déploiement de voies réservées associées au réseau routier supérieur.
- Compléter le développement de rocades sur le territoire de Laval et sur la couronne Nord et terminer la construction de tronçons autoroutiers sur la couronne Sud.
- Accorder une attention particulière aux déplacements de marchandises sur le réseau routier en raison notamment de l'impact de la congestion sur son efficacité.
- Mettre en place des aménagements physiques ou une réglementation en matière d'urbanisme favorisant l'efficacité du réseau ferroviaire, tant pour le transport des marchandises que pour celui des passagers.
- Prévoir dans le PMAD le développement du réseau ferroviaire aux fins de transport des marchandises par des prolongements de voies sur la Rive-Sud.
- Identifier les sites stratégiques sur la couronne Sud, reliés aux réseaux autoroutiers, ferroviaires et au port, ayant le potentiel d'être développés en pôles logistiques, ce qui contribuerait à l'efficacité des déplacements de marchandises.
- Identifier les emprises ferroviaires sous-utilisées et protéger leur vocation de transport.

E) Orientation 3 : Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

Au total, 51 % des mémoires (ou 175 mémoires) ont traité de l'orientation 3 qui a pour objet l'environnement.

Le tableau suivant indique le nombre de mémoires ayant traité de l'un ou l'autre des cinq objectifs liés à cette orientation.

	Nombre de mémoires faisant mention de cet objectif
Objectif 3.1 Maintenir le couvert forestier dans les bois métropolitains	61 mémoires
Objectif 3.2 Protéger les rives, les plans d'eau et les milieux humides	43 mémoires
Objectif 3.3 Protéger les paysages d'intérêt métropolitain	16 mémoires
Objectif 3.4 Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain	19 mémoires
Objectif 3.5 Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques	116 mémoires

i) Bois métropolitains et ceinture verte

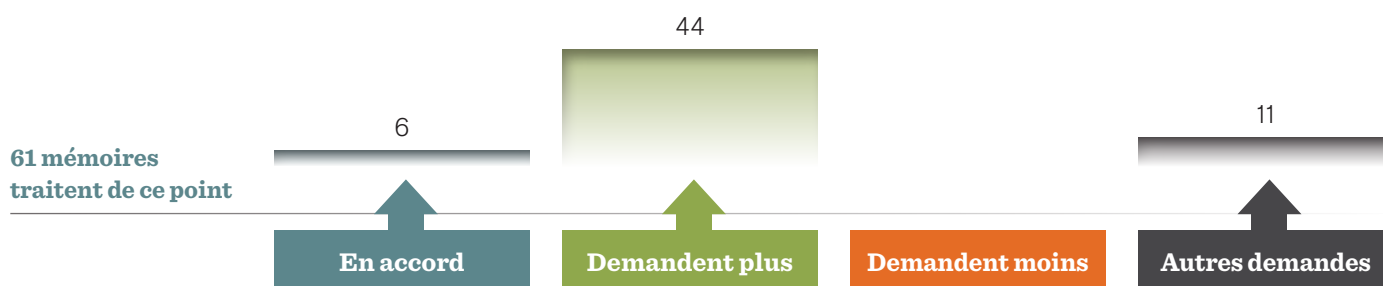
On recense 61 mémoires abordant l'objectif 3.1 touchant au maintien du couvert forestier dans les 31 bois métropolitains. Parallèlement, 116 mémoires ont traité de l'objectif 3.5 qui concerne la mise en valeur du milieu naturel, du milieu bâti et des paysages.

Dans l'ensemble, un appui est donné aux objectifs inscrits au projet de PMAD. Une forte proportion de mémoires en demandent cependant plus.

Un projet revient dans l'ensemble des demandes formulées : une ceinture verte et bleue (ou trame verte) pour le Grand Montréal. La quasi-totalité des mémoires analysés appuie la mise en place d'une ceinture verte et bleue (bois, corridors plans d'eau, milieux humides, berges et îles) avec un statut de protection et une législation ne se limitant pas au volet récréotouristique.

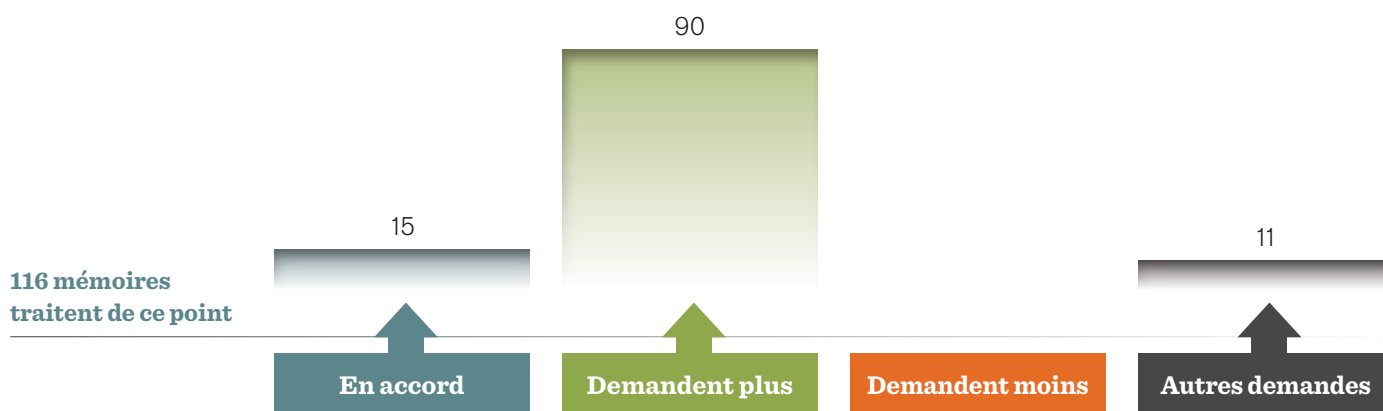
Objectif 3.1 Maintenir le couvert forestier dans les bois métropolitains

3.1.1. et 3.1.2. Identification et protection des 31 bois métropolitains



Objectif 3.5 Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

3.5.1. et 3.5.2. Identification et mise en valeur des composantes du concept



Les demandes additionnelles concernant les objectifs 3.1 et 3.5 du projet de PMAD se résument comme suit :

- Réviser les objectifs de conservation des milieux naturels à la hausse : atteindre 30 % de milieux naturels protégés et 17 % de couvert forestier.
- Créer des corridors forestiers afin de relier les bois métropolitains identifiés.
- Mettre en place une législation permettant de protéger et de mettre en valeur les milieux sensibles et fragilisés, les boisés et les habitats.
- Privilégier la protection de l'ensemble des boisés publics, sans minimum de superficie, revoir l'inventaire des bois et la liste de critères et retenir l'approche d'«écoterritoire».
- Favoriser et multiplier l'accessibilité aux milieux naturels de proximité ainsi que contrer les îlots de chaleur et leurs effets négatifs sur la santé.
- Inclure un volet de foresterie durable.

- Intégrer au concept de ceinture verte et bleue des espaces ruraux et urbains.
- Favoriser l'accessibilité aux activités en plein air, développer un réseau de campings urbains ou de randonnée pédestre.
- Identifier et protéger les différents espaces récréatifs.
- Développer un réseau de transport actif pour le loisir et l'utilitaire.
- Utiliser les voies ferrées abandonnées comme couloirs de circulation pédestre, cyclable et de connectivité.

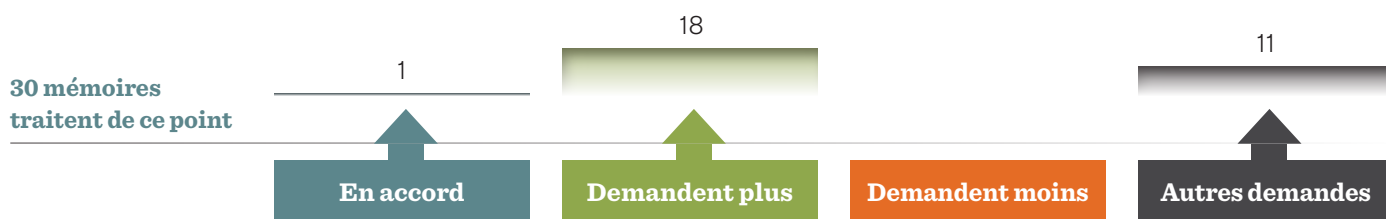
ii) Rives, plans d'eau et milieux humides

L'objectif 3.2, qui concerne la protection des rives, des plans d'eau et des milieux humides, a été abordé par 43 mémoires.

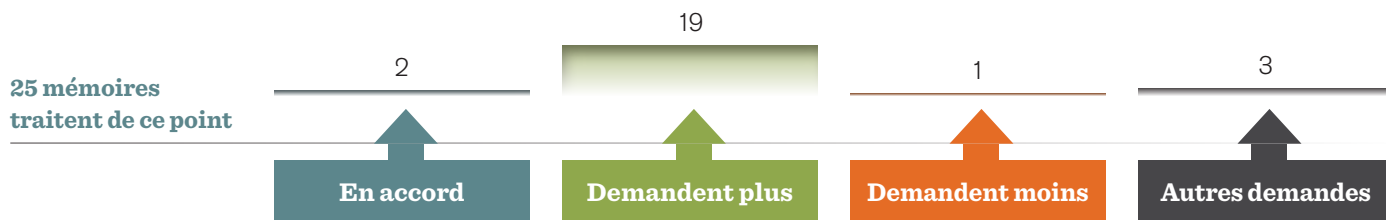
De ce nombre, 30 ont abordé la question de l'identification et de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et 25 celle de l'identification et de la conservation des milieux humides.

Objectif 3.2 Protéger les rives, les plans d'eau et les milieux humides

3.2.1. Identification et protection des rives, du littoral et des plaines



3.2.2. Identification et conservation des milieux humides



Les diverses demandes ou les commentaires formulés à l'égard de l'objectif 3.2 peuvent se résumer ainsi :

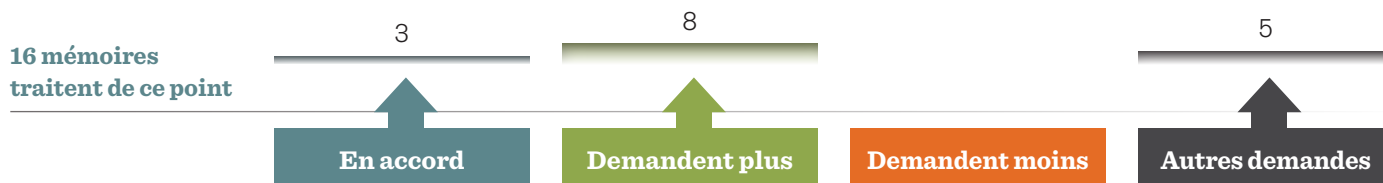
- Mettre en place une législation afin de protéger et de mettre en valeur les milieux humides et les milieux riverains et aquatiques.
- Intégrer la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* dans le PMAD et empêcher toute artificialisation des rives.
- Faire une gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent avec les autres organismes impliqués (organismes de bassin versant, zones d'intervention prioritaire, Entente Canada-Québec).

iii) Paysages et patrimoine bâti

Les objectifs 3.3 et 3.4 qui traitent de la protection des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain ont été respectivement traités par 16 et 19 mémoires.

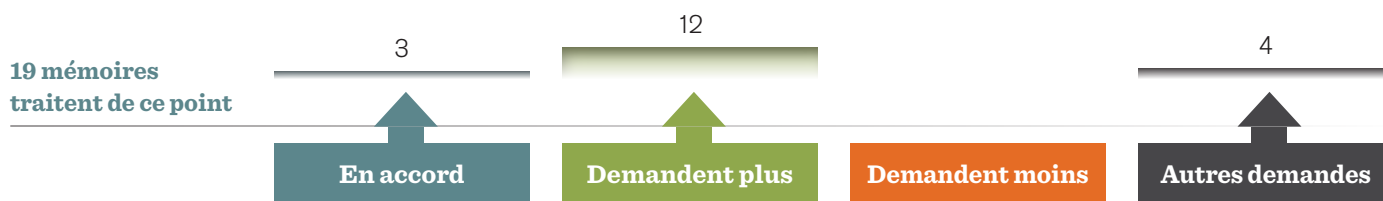
Objectif 3.3 Protéger les paysages d'intérêt métropolitain

3.3.1. et 3.3.2. Identification et protection des paysages d'intérêt métropolitain



Objectif 3.4 Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain

3.4.1. et 3.4.2. Identification et protection du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain



Les demandes, commentaires ou propositions formulés relativement à ces deux objectifs peuvent se résumer comme suit :

Paysages

- Mettre en valeur des paysages valorisant les éléments identitaires des municipalités concernées.
- Intégrer au PMAD la notion de « paysage du quotidien » dans l'aménagement du territoire à l'échelle locale, régionale et métropolitaine.
- Intégrer les grands bois et les parcs faisant partie intégrante des quartiers résidentiels et facilement accessibles.
- Inclure les vues et panoramas en direction du mont Royal et du centre-ville à partir des MRC du nord et du sud.
- Adopter un plan d'action plus précis comportant une collaboration du gouvernement pour l'atteinte des objectifs métropolitains.
- Diffuser un guide de protection et de mise en valeur des paysages

Patrimoine

- Définir un concept de patrimoine intégrant les paysages, les immeubles, les usages, les sites, les milieux naturels, etc.
- Accorder une plus grande place à la protection des anciens noyaux villageois tels que Sainte-Rose, Saint-Vincent-de-Paul, Chambly, Boucherville, Terrebonne.
- Assurer une intégration architecturale avec l'environnement existant (patrimoine ancien et moderne).
- Renforcer les outils existants à l'échelle locale, régionale et métropolitaine.
- Demander au gouvernement de participer au plan d'action métropolitain en matière de patrimoine.

E) Autres sujets

Un certain nombre de sujets, absents du projet de PMAD, ont été évoqués à l'occasion de la consultation publique.

Au total, 63 mémoires ont soulevé un sujet qu'on souhaiterait voir traité dans la version définitive du PMAD.

Sujets absents du projet de PMAD ayant fait l'objet de mentions	
• Le logement social	20
• L'agriculture urbaine	17
• La culture	10
• L'effet saute-mouton	8
• Le vélo utilitaire	6
• Le transport fluvial et le port de Montréal	6
• Le télétravail	2
• Les infrastructures numériques	2
• L'aéroport de Saint-Hubert	2



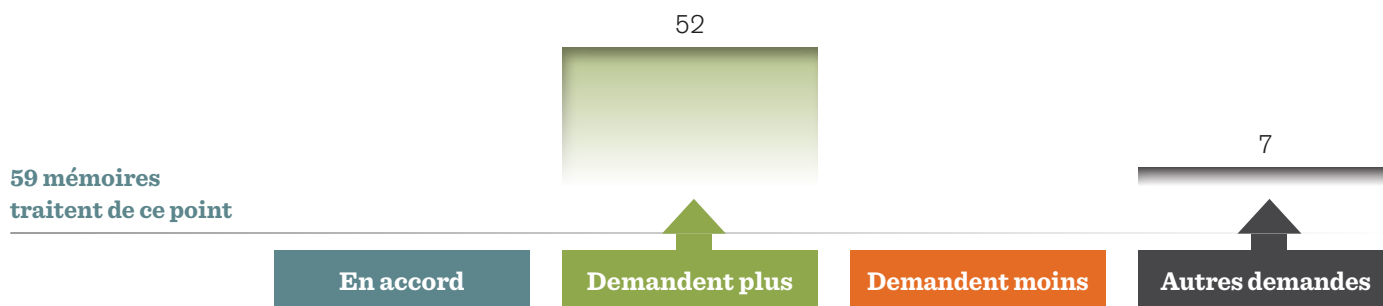
Photo : © Louis-Étienne Doré

F) Mise en œuvre

Parmi l'ensemble des mémoires transmis à la commission, 59 ont soulevé la question de la mise en œuvre du PMAD.

Plusieurs ont indiqué que cette question avait été très peu élaborée dans le projet de PMAD. Diverses propositions ont donc été formulées, parmi lesquelles l'idée d'impliquer plus étroitement la société civile.

Mise en oeuvre



Les diverses demandes ou suggestions concernant la mise en œuvre du PMAD se résument comme suit :

- Mettre sur pied un événement annuel, de type « Agora citoyenne », afin de faire le point sur la mise en œuvre du PMAD.
- Créer un comité indépendant ou un mécanisme de suivi.
- Assurer le suivi sur les objectifs et critères du PMAD, mais aussi sur certains sujets plus spécifiques : espaces disponibles (résidentiels et économiques) ; abordabilité du logement ; phénomène de saute-mouton, gaz à effet de serre, aires protégées (bois, milieux humides, etc.).
- Définir une stratégie métropolitaine pour assurer la réalisation des aires TOD.
- Adopter un plan d'action spécifique pour la mise en place d'une ceinture verte.
- Accélérer la mise en place de la grappe bioalimentaire.
- Inclure les acteurs de développement culturel dans la mise en œuvre du PMAD.
- Prévoir des mesures pour le remembrement des terres agricoles.
- Intégrer le concept d'agriculture urbaine aux PDZA.
- Déterminer la séquence (programmation et financement) des grands projets de transport.
- Mettre sur pied des comités de travail (composés d'élus et d'experts-conseils) sur différents objets du PMAD : étalement urbain et fiscalité ; polycentrisme ; ceinture ou trame verte ; localisation des installations d'intérêt métropolitain.
- Acquérir des espaces boisés et multiplier les points d'accès aux cours d'eau de l'archipel grâce aux Fonds vert et bleu de la Communauté.
- Mettre en place des mesures de verdissement et de reboisement.
- Hausser de 10 % à 15 % les contributions aux fins de parcs des promoteurs dans un projet, où les 5 % supplémentaires seraient consacrés à la protection des milieux naturels.



Photo: © Louis-Etienne Doré

Chapitre 3

Les grands constats

Ce chapitre propose une analyse de la consultation publique sur le projet de PMAD et indique certains éléments qui ont été proposés pour le bonifier

1. Plusieurs intervenants militent en faveur d'une vision mobilisatrice de l'aménagement et du développement du Grand Montréal.

En 1993, le rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région indiquait qu'«il n'existe pas de perspective intégrée du développement de la région de Montréal». Il insistait sur la nécessité de créer une véritable solidarité entre les municipalités et les autres intervenants du Grand Montréal.

En 2010, le rapport Côté-Séguin sur les enjeux de gouvernance et de fiscalité de Montréal insistait sur l'importance d'adopter rapidement un plan mobilisateur pour le Grand Montréal en se référant notamment à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec quant à la réduction des gaz à effet de serre. À cet égard, le rapport soulignait que la planification devrait mieux intégrer l'aménagement du territoire et le développement du transport collectif, ce qui impliquera, nécessairement, des décisions politiques critiques à propos du développement spatial de la région et du développement des nouvelles infrastructures.

Les consultations publiques ont permis de constater que l'ensemble des intervenants veulent maintenant se rallier à la vision commune que propose le projet de PMAD. Beaucoup d'intervenants ont souligné l'importance de relever le défi d'un PMAD mobilisateur.

Les élus municipaux constatent également une évolution positive des travaux menant à l'adoption d'un premier plan du Grand Montréal. «Le milieu municipal du Grand Montréal, depuis la création de la CMM en 2000, a revu le regard qu'il posait sur l'aménagement du territoire. Ce regard nouveau est le résultat direct d'une communauté qui se parle, qui échange et qui met en commun ses différentes perspectives.» (Table des préfets et élus de la couronne Sud)

Pour sa part, la MRC de Deux-Montagnes insiste sur l'importance d'avoir «une vision métropolitaine et un porteur sensibles et réalistement ambitieux face aux défis que doivent relever ensemble la CMM et ses différentes constituantes».



M. Jean-Claude Marsan

Photo : © Denys Houde



Photo : © Denys Houde

Mme Phyllis Lambert et M. Dimitri Rossopoulos, Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM)

Comme l'a indiqué M. Jean-Claude Marsan : « Pour réussir un grand plan à long terme, il faut miser sur l'adhésion des citoyens. Cela nécessite un plan qui fait image, un projet clair, stimulant, se résumant à quelques grands objectifs. » Pour sa part, M. Clément Demers a insisté pour que le plan permette au Grand Montréal de s'affirmer, en souhaitant « une mobilisation collective dans l'ensemble la communauté métropolitaine, pour y développer un sentiment de fierté à travers une vision inspirante, réaliste et réalisable qui se traduit par des projets qui se concrétisent autant à court terme qu'à moyen et long termes ».

Par ailleurs, plusieurs groupes ont mis l'accent sur l'un des atouts distinctifs du Grand Montréal qui touche à la fois à la créativité et à la culture. L'important bassin de créateurs dans les domaines du cinéma, de la littérature, du théâtre, des arts visuels et de la danse, pour ne mentionner que ceux-là, doit être pris en compte dans une stratégie d'aménagement et de développement du territoire du Grand Montréal.

Quant à l'Institut de politiques alternatives de Montréal, tout en insistant sur la nécessité d'une vision mobilisatrice, il précise : « Le succès du PMAD est fortement lié à l'engagement de tous les acteurs et secteurs, notamment la société civile. » En ce qui concerne l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, il recommande également une vision d'ensemble du territoire et une mise en œuvre du plan dans un climat de solidarité et de collaboration.

La MRC de L'Assomption, elle, suggère qu'un « plan d'aménagement et de développement polycentrique, respectant le dynamisme économique et les planifications des cinq secteurs de la métropole, aurait de meilleures chances de relancer son attractivité et sa compétitivité, tout en solutionnant un crucial problème de transport, et en dotant toutes les constituantes de la CMM de moyens fiscaux nécessaires aux correctifs souhaités ». C'est d'ailleurs l'une des conditions de succès déjà indiquée dans le projet de PMAD. Pour le Forum URBA : « Le projet de PMAD et ses grandes orientations forment une base valide pour une vision et une planification cohérentes (...). »

Ainsi, comme le recommandait le Groupe de travail sur Montréal et sa région, les élus et la société civile souhaitent utiliser le PMAD comme un outil fédérateur pour aménager et développer le Grand Montréal.

2. Une vaste majorité des intervenants appuient le projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et souhaitent son adoption avant la fin de l'année 2011.

Dans l'ensemble, le projet de PMAD a reçu un accueil très favorable des citoyens et des groupes consultés. Un nombre important d'intervenants souhaitent même que certains objectifs et critères proposés dans l'outil de planification soient encore plus ambitieux.

Plusieurs intervenants ont indiqué que le Grand Montréal a un urgent besoin d'être doté d'une planification de l'aménagement et du développement de son territoire. À cet égard, ils considèrent que la vision proposée par le projet de PMAD est claire, structurante et mobilisatrice.

À leurs yeux, il importe d'adopter un premier plan métropolitain d'aménagement et de développement pour la région.

Si plusieurs des mémoires analysés souscrivent aux principes de développement durable qui servent de fondement au projet de PMAD, d'autres appuient explicitement les trois orientations mises de l'avant dans le projet de PMAD.

Une minorité d'intervenants, tout en reconnaissant l'importance que la région soit dotée d'une planification d'ensemble, ont fait part de réserves importantes relativement à certains objectifs et critères qui sont proposés dans le projet de PMAD. Les critères concernant les seuils minimaux de densité et la délimitation du périmètre métropolitain ont été particulièrement visés par ces intervenants.



M. Jason Prince et sa fille Imogen.

Photo: © Denys Houde

3. Le PMAD doit viser l'objectif qu'au moins 40 % des ménages s'établissent dans des quartiers dont l'aménagement est axé sur le transport en commun (TOD) et même le dépasser.

L'un des paris d'aménagement du projet de PMAD est de réaliser des quartiers dont l'aménagement est axé sur le transport en commun, autour des stations du réseau de transport en commun métropolitain structurant sur l'ensemble du Grand Montréal. Il est ainsi proposé de concentrer dans des aires TOD (*Transit-Oriented Development*) 40 % des nouveaux ménages d'ici 2031.

La consultation a permis de constater qu'une grande majorité des mémoires appuient l'approche TOD. Plusieurs représentants d'organismes de la société civile, comme l'Ordre des urbanistes du Québec, Ouranos, Vélo Québec, Équiterre et Vivre en Ville, ont souligné, d'entrée de jeu, que la Communauté mérite des éloges pour avoir pu mobiliser ses partenaires autour d'objectifs favorisant une plus grande harmonisation de l'aménagement et de la planification du transport collectif en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Toutefois, bien que le pourcentage de 40 % soit considéré comme faible par certains, le pari apparaît audacieux pour la majorité.

L'atteinte de cet objectif ambitieux va exiger, de l'ensemble des partenaires impliqués, une approche collaborative. On estime, entre autres, que la réalisation des quartiers TOD proposés dans le projet de PMAD devra nécessairement reposer sur une stratégie immobilière métropolitaine articulée en fonction des dynamiques du marché et non pas seulement en fonction de l'application de normes de densité autour des gares. Cette stratégie devra également permettre la réalisation de milieux de vie répondant aux besoins de tous les types de ménages en termes d'accessibilité au logement, aux emplois, aux services de loisir, d'éducation, de santé et de consommation. Ces projets TOD devront également assurer une inclusion sociale en ce qui a trait à la variété de revenus et aux types de ménages.



Photo : © Denys Houde

Beaucoup d'intervenants ont émis des commentaires ayant pour but de s'assurer que les projets TOD seront réalisés en respectant un certain nombre de critères, tels que : l'application des normes LEED NG ; l'aménagement d'espaces verts à proximité des résidences ; la mixité des usages ; un minimum de logements sociaux ; l'aménagement de réseaux cyclables utilitaires et l'intégration du concept d'agriculture urbaine.

Une démarche POD (*Pedestrian Oriented Development*) pourrait également être envisagée en complément de l'approche TOD. Selon certains, la fixation de seuils minimaux de densité devrait aussi s'appliquer à l'emploi. De plus, on insiste pour que la dimension culturelle soit intégrée dans l'offre de services de proximité. Il faudrait également s'assurer de réaliser les projets en tenant compte des objectifs de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Il a aussi été proposé que cet objectif vise d'autres secteurs de la Communauté (par exemple : Quartier DIX30, La Prairie, Chevrier, Maricourt, Saint-Lazare).

L'Ordre des urbanistes du Québec, l'Ordre des architectes du Québec et l'Association des architectes paysagistes du Québec indiquent qu'il faut saisir l'opportunité offerte par le projet de PMAD pour proposer des projets résidentiels de qualité qui correspondent davantage à une approche de développement durable de l'aménagement du territoire. L'Office des personnes handicapées du Québec rappelle, pour sa part, que l'identification des aires TOD devrait se faire de pair avec l'évaluation de leur niveau d'accessibilité. D'autres partenaires ont indiqué qu'il fallait dépasser l'objectif de 40 %. Mais plusieurs ont noté qu'une telle approche doit être accompagnée d'investissements massifs dans le transport en commun (incluant le vélo utilitaire).

4. Il importe d'accorder une importance à l'intégration du logement social et abordable à la conception de quartiers TOD.

Plusieurs organismes et associations du domaine de l'habitation sociale ont déposé des mémoires. Parmi ceux-ci, on remarque le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), des comités de citoyens des quartiers centraux de Montréal ainsi que d'autres groupes d'importance tels la Fédération de coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM), le groupe de ressources techniques en habitation (GRT) Bâtir son quartier, Inter-Loge. Des organismes en santé publique, notamment, et de simples citoyens sont également intervenus au sujet du logement social.

De façon générale, tous ces organismes appuient le projet de PMAD. Toutefois, ils déplorent le peu de place faite aux dimensions sociales du développement durable. Dans cette veine, le FRAPRU « est déçu, voire agacé » de l'absence de diagnostic des conditions de logement difficiles de nombreux citoyens. Habiter Ville-Marie propose l'ajout d'une orientation à dimension sociale dans le PMAD et suggère le titre suivant : « Un Grand Montréal solidaire ». Dans le même esprit, le CSSS Jeanne-Mance suggère « qu'une orientation sur le développement social soit intégrée au PMAD ».



Photo : © Louis-Étienne Doré

Tout en saluant une approche favorisant le développement dans des aires TOD et les engagements du PMAD en matière de densification et de mixité sociale, plusieurs groupes s'inquiètent de l'absence de mesures concrètes permettant de contrer les effets non désirés de ces orientations. Ces groupes estiment qu'il faudra élaborer des mesures afin d'assurer le maintien des populations à revenu faible et modeste et d'éviter que la recherche de la mixité sociale ne se traduise dans les faits par une « gentrification ». Ainsi, Bâtir son quartier porte l'objectif de maintenir les ménages dans le milieu qu'ils ont choisi, notamment dans des secteurs bien desservis en transports, en services de proximité et en activités culturelles. Le Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun, pour sa part, définit un ensemble de conditions à remplir pour qu'un projet de densification soit bien accepté par la communauté : maintien des populations, respect de la trame urbaine, augmentation des espaces verts, etc.

Tous les groupes souhaitent que le PMAD se donne les moyens d'améliorer l'offre de logements sociaux et communautaires et espèrent que la Communauté fera siennes les revendications relatives, notamment, au programme AccèsLogis Québec, au zonage d'inclusion et à la création de réserves foncières. L'Agence de santé et de services sociaux de Laval suggère de « définir des objectifs minimaux de composition de l'offre résidentielle s'inspirant des meilleures pratiques, pour s'assurer qu'à l'occasion de chaque nouveau développement ou revalorisation une part de l'offre résidentielle convienne à différents budgets et à différentes tailles de ménages, incluant des unités de logement social et communautaire (coop) ».

5. La zone agricole doit être vue comme un « joyau alimentaire » à protéger et à mettre en valeur.

La proposition d'augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées est reçue très favorablement. Cette proposition devrait aussi représenter l'occasion, aux yeux de plusieurs, de favoriser l'agriculture périurbaine et urbaine ainsi que l'achat local. Certains ont d'ailleurs attiré l'attention des membres de la commission sur des expériences en cours prometteuses en matière d'agriculture urbaine ou d'agrotourisme (telles que l'agriculture sur les toits, l'apiculture urbaine ou l'utilisation de places publiques aux fins de l'agriculture urbaine).

Il n'est pas nécessaire, a-t-on fait valoir, d'opposer l'agriculture à l'urbanisation : ces deux activités peuvent être planifiées de façon complémentaire. Plusieurs des mémoires ont réitéré l'importance de protéger le territoire agricole. Il apparaît très clairement que les citoyens du Grand Montréal souhaitent qu'une importance plus grande soit accordée au développement de l'agriculture dans la planification de l'aménagement et du développement de leur territoire.

Certains, comme la Fédération des producteurs maraîchers du Québec, ont fait le souhait que des initiatives destinées aux consommateurs et aux institutions soient lancées afin de valoriser les légumes du Québec et les fermes situées sur le territoire de la CMM.

Tout en recevant positivement la proposition du projet de PMAD d'inviter les MRC du territoire à se doter d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA), certains représentants du secteur municipal recommandent d'adapter le contenu des PDZA aux particularités de chacune des MRC. Il est également souhaité que l'on évalue le potentiel agricole des terres en friche et que des mesures soient prévues, dans le PMAD, pour la poursuite du remembrement des terres agricoles. Il est aussi recommandé d'intégrer la notion de paysage à l'objectif de la protection et de la mise en valeur du territoire agricole.

Pour plusieurs groupes et citoyens dont, notamment, l'Union des producteurs agricoles (UPA), le gel de la zone agricole pour la durée du plan est une condition essentielle à la réussite du PMAD. En effet, ils considèrent que les espaces vacants identifiés dans le projet de PMAD sont largement suffisants pour accueillir la croissance des ménages prévue d'ici 2031. Ils estiment que la zone agricole doit faire l'objet d'une mise en valeur et ne doit plus être perçue comme des terres en attente d'être urbanisées.

Même si l'objectif de mise en valeur est partagé, certains représentants des secteurs municipaux et d'affaires indiquent que ce sont plutôt les enjeux du développement et de la fiscalité qui sont préoccupants et que certains espaces disponibles en zone agricole représentent une opportunité, une fois que l'ensemble des espaces urbains est consommé. Pour plusieurs organismes municipaux, des particularités devraient être reconnues.

6. Le gel du périmètre métropolitain exige d'adopter une nouvelle approche de développement résidentiel et économique et soulève les limites du régime fiscal en vigueur.

Le projet de PMAD propose que le périmètre métropolitain corresponde à la zone blanche actuelle pendant une période transitoire d'au plus cinq ans. Durant cette période, le périmètre pourrait être révisé afin de reconnaître certaines situations exceptionnelles, pour les besoins résidentiels et économiques.

La question du périmètre métropolitain a fait l'objet de commentaires qui se divisent en deux catégories.

Pour la grande majorité des groupes environnementaux, incluant l'UPA et certains représentants municipaux, cette partie du plan a été interprétée comme un gel du territoire pour les cinq prochaines années. Pour eux, ce « gel » est nécessaire afin de maintenir les bonnes terres agricoles et de les développer dans une perspective où la croissance de la population mondiale offre des opportunités de marché importantes tout en favorisant un approvisionnement alimentaire à proximité des zones déjà urbanisées. Ils souhaitent que le PMAD aille encore plus loin en maintenant le périmètre identifié sur l'horizon de planification 2031.

Pour les organismes municipaux et les milieux d'affaires des couronnes ainsi que pour l'APCHQ et le Conseil du patronat du Québec, « le gel du périmètre » et les seuils de densité trop élevés auront pour effet de créer une pénurie de terrains et de repousser l'étalement urbain vers les municipalités du pourtour de la CMM. Ce « gel » aura également comme effet de freiner le développement de ces municipalités et, conséquemment, de faire perdre des revenus provenant du développement résidentiel ou économique. Mais il est utile de rappeler que la réalisation des projets de développement est dépendante d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. C'est cet organisme qui est responsable de déterminer si les espaces en zone agricole proposés pour de tels projets peuvent faire l'objet d'une exclusion pour des fins autres qu'agricoles.

Par ailleurs, plusieurs commentaires ont fait ressortir les limites de la fiscalité municipale puisque les revenus des municipalités reposent pour près de 70 % sur l'impôt foncier et que, pour les municipalités en périphérie, l'assiette fiscale est composée majoritairement de revenus provenant du secteur résidentiel.

Pour plusieurs organismes municipaux et municipalités, le pari d'aménagement proposé par le projet de PMAD, soit un développement plus durable des activités humaines sur le territoire de la Communauté, se heurte aux limites de la fiscalité municipale actuelle. Pour ces intervenants, la solution réside potentiellement dans une diversification des sources de revenus autres que l'impôt foncier et qui vient appuyer les objectifs d'un aménagement durable.

Par ailleurs, même s'ils ne sont pas intervenus directement sur la question du périmètre, une grande majorité d'organismes et de citoyens font des propositions, notamment en ce qui concerne les quartiers verts de type TOD, la création d'une ceinture verte, la mise en valeur des activités économiques du secteur agricole et la demande d'investir massivement dans le transport en commun, qui ne sont conciliables qu'avec une forme urbaine plus compacte.



Photo : © Louis-Étienne Doré

7. Les municipalités situées au pourtour de la CMM doivent également entreprendre le virage de l'aménagement durable et se conformer aux orientations gouvernementales.

Les organismes municipaux ont indiqué à la commission leurs inquiétudes quant à l'effet de l'application de normes de densité résidentielle élevées et à la rareté des terrains occasionnée par le gel du périmètre métropolitain.

Ces préoccupations interpellent directement le gouvernement du Québec. En effet, si le PMAD est adopté et mis en vigueur par le gouvernement du Québec, les orientations, les objectifs et les critères du PMAD pourraient, selon certains, faire fuir les jeunes ménages vers les municipalités au pourtour du territoire de la CMM.

D'ailleurs, l'APCHQ a fait référence à cette possibilité. Ainsi, pour cet organisme, le projet de PMAD, tel qu'il est proposé, pourrait provoquer une rareté des résidences unifamiliales ainsi qu'une hausse des prix sur le territoire de la CMM et, par conséquent, les municipalités de la périphérie de la CMM, où les règles d'aménagement sont plus souples, attireraient des jeunes ménages acheteurs d'une première résidence.

Cette préoccupation concernant le développement du marché résidentiel du Grand Montréal est bien connue et est étroitement liée à une série de facteurs autres que ceux liés aux normes d'aménagement, dont, notamment, la trajectoire résidentielle des citoyens, qui est intimement associée aux comportements individuels de chacun.

8. Une stratégie de mise en valeur des terrains à vocation économique devra être élaborée dans le cadre du plan d'action du PMAD.

Le développement économique est favorisé par le PMAD, mais des stratégies de mise en marché de nos espaces économiques sont requises.

Les organismes économiques à vocation métropolitaine ont en effet salué le projet de PMAD. Pour la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), ce projet représente un compromis acceptable qui favorise le développement économique par une meilleure fluidité des transports. Selon la CCMM, il permet également de répondre à l'un des enjeux relevés par l'OCDE : l'absence d'une gouvernance régionale cohérente. En effet, dans l'examen territorial qu'il a effectué pour la région métropolitaine de Montréal, l'OCDE souligne que la fragmentation à l'intérieur des régions métropolitaines et l'absence de planification régionale peuvent avoir un effet néfaste sur la croissance économique. Montréal International salue le PMAD comme une vision cohérente de l'aménagement et du développement du territoire de la CMM. Il encourage les cinq secteurs de la CMM à l'adopter le plus rapidement possible.

Par ailleurs, les organismes de développement économique de la couronne Nord croient que la croissance économique de la CMM sera limitée par le gel du périmètre d'urbanisation. À cet égard, ils rappellent que l'emploi manufacturier pourrait connaître un regain au cours des prochaines années et que l'attraction de ces entreprises nécessite la disponibilité de terrains de grande superficie.

Montréal International a de son côté précisé que, bien que l'on ait observé au cours des derniers mois une certaine augmentation du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier, rien n'indiquait que le Grand Montréal était actuellement en pénurie de terrains à vocation économique. Cet organisme, qui est responsable d'attirer des investissements dans le Grand Montréal, a d'ailleurs mentionné n'avoir eu connaissance d'aucun cas où des investissements importants n'auraient pu se réaliser en raison de la non-disponibilité de terrains adéquats.

9. Il faudrait identifier les contraintes majeures susceptibles d'engendrer des risques et des sinistres et mettre l'accent sur les zones tampons entre les aires sensibles et les activités industrielles ainsi que de transport à nuisance élevée.

Le projet de PMAD identifie les principales contraintes majeures chevauchant plusieurs MRC qui sont susceptibles d'engendrer des risques et des sinistres dans la grande région métropolitaine de Montréal.

Bien que cette question n'ait pas été beaucoup abordée dans le cadre de la consultation publique, certains intervenants ont fait valoir que l'identification des contraintes majeures susceptibles d'engendrer des risques et des sinistres devrait également mettre l'accent sur les zones tampons (par exemple, 300 m autour des voies ferrées) entre les aires sensibles (résidences, services de santé, etc.) et les activités industrielles ainsi que de transport à nuisance élevée. L'organisme Réseau des chemins de fer du Québec recommande ainsi la réalisation d'analyses d'impact avant le démarrage de tout projet de développement résidentiel afin de déterminer des mesures propres à réduire les sources de nuisance. Dans le même ordre d'idées, l'inclusion de zones tampons est ciblée par l'Administration portuaire de Montréal comme un critère de localisation souhaité pour tout nouveau projet de pôle logistique.



Photo : © Louis-Étienne Doré

Certains jugent également important d'inclure un objectif quant à la couverture végétale en zone urbaine (30 % et 40 % de zones d'ombre) afin de réduire les îlots de chaleur existants et potentiels. Le PMAD devrait par ailleurs prévoir des dispositions d'exception pour une adaptation à des situations qui ne sont pas encore prévisibles en 2011, mais qui pourraient advenir avec le réchauffement climatique.

10. Une attention devrait être portée aux installations qui soutiennent l'activité économique et sociale de la région et, plus spécialement, à celles qui offrent des services collectifs.

Les installations qui soutiennent l'activité économique et sociale de la région, et, plus spécialement, celles qui offrent des services collectifs, doivent être prises en compte dans la planification territoriale métropolitaine puisqu'elles ont un impact sur la structuration du territoire.

Le projet de PMAD considère comme structurants les équipements qui offrent un service à l'ensemble du territoire métropolitain ou dont le rayonnement se mesure à l'échelle métropolitaine ou nationale.

La liste des installations d'intérêt métropolitain devrait comprendre, en plus des installations déjà identifiées, les grands centres commerciaux et les centres intermodaux de transport.

Pour l'identification d'une installation d'intérêt métropolitain, il est recommandé d'appliquer le critère de proximité d'un réseau de transport collectif plutôt que celui de la proximité d'un point d'accès au transport collectif.

Le Conseil des arts de Montréal juge absolument essentiel d'inclure les grandes institutions culturelles métropolitaines et les événements métropolitains majeurs dans l'inventaire des installations métropolitaines.

11. La priorité devrait être accordée à la remise à niveau des infrastructures de transport existantes, au développement du transport en commun et actif, et à la desserte efficace des pôles d'emplois, logistiques et institutionnels.

L'ensemble des intervenants qui se sont prononcés sur l'orientation 2 se disent en accord avec celle-ci. Ils ont reconnu que la mobilité des personnes et des marchandises est une des conditions essentielles à la compétitivité du Grand Montréal. De même, sur le plan de l'aménagement, ils soutiennent que le développement des transports collectifs et actifs est essentiel à l'atteinte d'une urbanisation plus compacte et durable. Mais, soulignent-ils, il faut également tenir compte, dans la planification des projets, de la réalité des déplacements intracouronnes croissants, de la desserte des pôles d'emplois et de l'intermodalité des modes de transport. Selon certains, le PMAD devrait aussi définir des objectifs de gestion de la demande en transport touchant, par exemple, les services d'autopartage et la gestion du stationnement.

Les besoins en maintien et en développement en transport dans la région de Montréal sont importants. Les nombreux projets de transport routier et de transport en commun, en cours ou projetés pour les 10 prochaines années, en témoignent.

Malgré l'effort financier qui serait requis pour mettre en œuvre les objectifs de modernisation et de développement des réseaux, plusieurs intervenants, comme la Société de transport de Montréal, le Réseau de transport de Longueuil, l'Alliance pour le financement des transports collectifs (TRANSIT) et Transport 2000, ont souligné l'importance d'investir massivement dans le développement du réseau de transport collectif afin de réussir le virage proposé par la CMM à travers son approche TOD, mais, aussi, de dépasser l'objectif de part modale du transport en commun proposé pour les 10 prochaines années.



Photo : © Louis-Étienne Doré

Il est également demandé de prioriser les projets de développement du transport collectif. À cette fin, il conviendrait d'établir les projets qui peuvent être mis rapidement en service, tels que des systèmes de transport par autobus avec des mesures préférentielles, sur le réseau routier et autoroutier.

Toujours sur le thème de la priorisation des projets d'infrastructures de transport, plusieurs intervenants ont demandé de limiter le développement du réseau autoroutier dans la région de Montréal et de concentrer les investissements dans le transport collectif, notamment dans le déploiement de voies réservées associées au réseau routier supérieur. En contrepartie, il a également été recommandé de compléter le développement de rocades sur le territoire de Laval et sur la couronne Nord en plus de terminer la construction de certains tronçons autoroutiers sur la couronne Sud.

Le développement des transports actifs à des fins récréatives et utilitaires a également été soulevé comme étant une composante importante d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport. En particulier, l'intégration du transport cycliste à la planification des aires TOD et des pôles d'emplois devrait être prévue dans le PMAD.

Pour Montréal International, notamment, la croissance des métropoles repose de plus en plus sur l'économie du savoir. Le concept de métropole numérique, ou de Smart City, est adopté par de nombreuses régions dans le monde (Stockholm, Toronto, Londres, San Francisco). Dans ce domaine, le déploiement des réseaux à large bande est le moteur principal de la numérisation des métropoles et de l'établissement de cités intelligentes. Un aménagement numérique devient, dans certains cas, aussi important qu'un système de transport en commun efficace, que les avantages fiscaux ou que la qualité de vie d'une agglomération urbaine. Ainsi, il a été évoqué en consultation que la région de Montréal a tout à gagner dans la réalisation de grands projets d'aménagement numérique, mettant à profit les technologies de l'information et des communications (TIC) de pointe, pour appuyer efficacement les industries et ainsi renforcer la position stratégique de la métropole.

Quelques mémoires ont formulé la proposition d'une uniformisation des tarifs du transport collectif à l'échelle de la région. Au sujet de la gouvernance en transport, plusieurs proposent de confier la planification du transport en commun à un seul organisme métropolitain et d'assurer ainsi la coordination des planifications des différents organismes de transport.

Pour plusieurs, il convient d'accorder une attention particulière aux déplacements de marchandises sur le réseau routier en raison notamment de l'impact de la congestion sur son efficacité. Il est rappelé que l'efficacité du réseau ferroviaire, tant pour le transport des marchandises que pour celui des passagers, peut être assurée par des aménagements physiques ou par la réglementation en matière d'urbanisme. L'Administration portuaire de Montréal souligne l'importance de protéger les corridors routiers et ferroviaires de transport des marchandises afin d'en assurer la pérennité, en y intégrant une zone tampon destinée à éviter les problèmes liés à la cohabitation urbaine.

La présence en milieu urbain des corridors et installations ferroviaires constitue d'ailleurs un enjeu de sécurité et de quiétude pour les citoyens résidant à proximité de ceux-ci. Le développement du réseau ferroviaire aux fins de transport des marchandises par des prolongements de voies sur la Rive-Sud devrait être prévu dans le PMAD. Il est suggéré d'identifier les emprises ferroviaires sous-utilisées et de protéger leur vocation de transport.

Le PMAD devrait également identifier les sites stratégiques sur la couronne Sud, reliés aux réseaux autoroutiers, ferroviaires et au port, ayant le potentiel d'être développés en pôles logistiques, ce qui contribuerait à l'efficacité des déplacements de marchandises.

Toutefois, il ne faut pas oublier que, en 2006, 10 % de la population de la région métropolitaine de Montréal, soit près de 370 000 personnes, vivaient avec une ou des incapacités et que la tendance démographique actuelle, avec le vieillissement de la population, fait en sorte que de plus en plus de personnes doivent composer avec des incapacités dans leur quotidien. Pour ces personnes et leur famille, le défi est encore plus immédiat et leurs attentes quant au futur Plan métropolitain d'aménagement et de développement sont certainement à la hauteur de leurs besoins, notamment en matière d'accessibilité universelle.

12. L'amélioration de la santé des citoyens milite en faveur d'une forme urbaine plus compacte et la pratique du vélo est un élément à optimiser dans la mise en place de quartiers TOD.

Certains mémoires soumis par des spécialistes du milieu de la santé ont fait valoir l'importance de planifier une forme urbaine favorisant davantage les transports actifs autour de quartiers TOD.

Selon ces experts, le développement urbain axé sur l'automobile a des conséquences néfastes sur la qualité de vie de la population. En effet, les impacts de l'usage de l'automobile sur l'environnement sont connus : une qualité de l'air qui diminue, une augmentation des gaz à effet de serre (GES) et une augmentation de la congestion. Ces facteurs peuvent affecter la santé des citoyens, notamment en ce qui concerne les maladies cardiorespiratoires et l'asthme. Les experts recommandent donc que le PMAD adopte des mesures vigoureuses pour favoriser davantage le transport actif et augmenter significativement l'objectif de concentration des ménages dans les aires TOD.

Pour eux, le transport actif, dont la marche ou le vélo, améliore la forme physique et diminue le risque de souffrir de diabète, d'hypertension, de problèmes cardiaques et d'obésité.

Même s'ils reconnaissent les efforts appréciables du système BIXI de Montréal, ils souhaitent que le Grand Montréal entreprenne un virage significatif par une utilisation massive du vélo, à l'instar de villes comme Victoria, Portland, Copenhague ou Berlin.

La pratique du vélo a connu un essor remarquable ces dernières années. Le nombre de cyclistes, au Québec, serait passé de 1,6 million en 2000 à 2 millions en 2010 (Vélo Québec, 2010). Plus du tiers d'entre eux (37 %) utiliseraient le vélo à des fins de transport pour le travail, les études, le magasinage, etc. Ces déplacements utilitaires doivent être effectués dans des conditions de sécurité. Pour cela, le réseau de transport doit désormais faire une place au vélo pour tous les types de déplacements. Il serait donc judicieux d'ajouter un nouvel objectif au PMAD, soit celui de développer le réseau cyclable utilitaire et de loisir sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le transfert modal de l'auto vers le vélo amène des gains qui sont fonction de la diminution du trafic automobile : réduction de la pollution atmosphérique et sonore, réduction des émissions de GES, réduction des risques de traumatismes. Tous ces bénéfices représentent donc un progrès sur le plan de l'environnement et de la santé. Mais, surtout, la pratique régulière du vélo est un facteur favorisant la santé, en réduisant la sédentarité et les incidences de plusieurs maladies chroniques.



Photo : © Louis-Étienne Doré

13. La biodiversité du territoire doit être au cœur des préoccupations du PMAD et elle doit être protégée et mise en valeur par la mise en place d'une ceinture ou d'une trame verte et par des objectifs révisés.

La protection des bois et des corridors forestiers est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité de la région. La présence du couvert forestier apporte une contribution significative à l'attractivité du Grand Montréal et à la qualité de vie de ses citoyens.

La consultation a permis de constater qu'une grande majorité d'intervenants souhaitent que la région soit dotée d'une « ceinture ou trame verte » qui deviendrait un élément distinctif de l'attractivité du Grand Montréal.

Divers intervenants, dont la Fondation David Suzuki, Héritage Laurentien, les Partenaires du Parc écologique de l'Archipel de Montréal, Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles ainsi que de nombreux citoyens, ont plaidé en faveur du projet d'une ceinture verte et bleue pour le Grand Montréal, rappelant que la région métropolitaine souffrait d'un déficit d'aires naturelles protégées. Selon l'opinion de plusieurs, cette ceinture devrait permettre une meilleure connectivité entre les espaces verts et bleus de la région et inclure, notamment, le parc écologique de l'Archipel de Montréal. Ces intervenants souhaitent d'ailleurs qu'un plan d'action concernant la mise en place de cette ceinture verte soit adopté et intégré au PMAD avant son adoption le 31 décembre 2011.

Plusieurs groupes, dont La Coalition Verte, Les Amis de Meadowbrook, l'Association pour la protection du bois Angell et le Comité pour l'Anse-à-l'Orme, ont également mentionné que la constitution d'une future trame verte et bleue des espaces devait aussi inclure des espaces situés dans les zones plus densément urbanisées.



Photo : © Louis-Étienne Doré

Si certains intervenants ont encouragé la CMM à obtenir auprès du gouvernement du Québec les fonds nécessaires pour préserver la biodiversité du territoire et faire l'acquisition de bois d'intérêt métropolitain, d'autres ont rappelé que les municipalités disposent déjà de mesures réglementaires pour protéger adéquatement les milieux naturels.

Pour Héritage Laurentien, les exemples de ceinture verte qui ont fonctionné dans le monde sont caractérisés par deux éléments : l'intégration de préoccupations écologiques, agricoles, récréotouristiques, environnementales et sociales, et une structure législative qui assure la protection des milieux naturels.

La grande majorité des intervenants ont insisté sur le fait que cette « ceinture verte » devrait être élaborée en étroite collaboration avec les partenaires dans le cadre du plan d'action du PMAD.

Plus globalement, les mêmes cibles sont citées quand il est question de protection des milieux naturels, soit : 12 % en 2015, 17 % pour 2020 et la restauration d'au moins 15 % de l'écosystème du parc écologique de l'Archipel de Montréal.

Les appuis au concept de ceinture verte recommandent d'aller au-delà de l'unique mise en valeur du point de vue récréotouristique, tel qu'il est proposé dans le projet de PMAD. Ils proposent d'inclure des statuts de protection rigide et des exigences de pratiques de foresterie durable. De façon générale, les citoyens et les représentants d'organismes souhaitent l'intégration des éléments suivants :

- un réseau d'espaces bleus et verts reliés entre eux ;
- des espaces ruraux et urbains ;
- des lieux accessibles favorisant les activités en plein air et le transport actif ;
- un réseau de campings urbains et de randonnée pédestre ;
- le développement d'une offre récréotouristique.

La majorité des mémoires déposés demande la révision à la hausse des objectifs de conservation des espaces boisés proposés dans le projet de PMAD, ainsi que des mesures obligatoires de protection des milieux humides, des rives et des plaines inondables.

Plusieurs intervenants ont rappelé les objectifs retenus lors de la 10^e Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (à Nagoya) et préconisant la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 17 % de la surface terrestre et 10 % des océans. C'est d'ailleurs une recommandation du Conseil régional de l'environnement de Laval.

Concernant la protection, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, selon les recommandations de cette Conférence, la CMM doit se doter d'un objectif de 30 % pour 2020, dont 17 % en milieu terrestre, 10 % en milieu aquatique et 3 % en milieux humides.

Certains intervenants, comme le Comité ZIP Ville-Marie, souhaitent une implication de la Communauté pour protéger et mettre en valeur les cours d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent et les principaux cours d'eau de l'archipel. Certains ont également proposé de privilégier la protection de l'ensemble des boisés publics, sans minimum de superficie, de revoir l'inventaire des bois et la liste de critères et de retenir l'approche d'«écoterritoire».

Bien qu'en faveur d'une grande accessibilité aux milieux naturels, la plupart des intervenants s'entendent sur le respect de la capacité d'accueil des milieux.

Enfin, des mesures d'augmentation du couvert forestier, actuellement à 19,2 % du territoire, ont été suggérées afin d'atteindre le seuil critique au maintien de la diversité biologique, évalué à 30 %. En plus de fournir un habitat pour les espèces floristiques et animales, la présence d'un important couvert forestier contre les îlots de chaleur constitue une mesure d'adaptation aux changements climatiques.

Pour Canards Illimités Canada : «La table est donc mise pour passer à l'étape de l'analyse et de l'élaboration de plans de conservation des milieux humides.»

14. Le PMAD devra faire une place à la culture comme facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la région.

Certains groupes estiment que la culture doit faire partie intégrante de la planification de l'aménagement des milieux de vie puisque, en plus des bénéfices qu'en retirent les citoyens, elle a un effet structurant sur la communauté et génère des retombés économiques.

Par exemple, Culture Montréal est d'avis que les arts et la culture «ne peuvent être soustraits d'une définition exhaustive et transversale de ce qu'est la "qualité du milieu de vie" ou la "qualité de vie des citoyens" et invite la CMM à exprimer haut et fort ce principe au cœur même du PMAD». À cet effet, il est demandé de considérer l'intégration de locaux pour artistes et de salles de diffusion dans les futures aires TOD.

Pour orienter davantage la croissance aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant, comme pour optimiser le développement urbain, la culture peut certainement jouer un rôle amplificateur, attractif et rassembleur. Comme pour le transport, la culture est aussi en mouvement. Les œuvres des créateurs circulent déjà beaucoup à travers des tournées qui se concentrent le plus souvent sur l'île de Montréal. Autour de ces points d'accès, on trouve (ou trouvera) des diffuseurs municipaux offrant une programmation d'activités artistiques comme des concerts, des spectacles, des expositions et des films.

Les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal recommandent, pour leur part, la mise en valeur de quartiers culturels déjà existants ainsi que la création de quartiers culturels supplémentaires.

La Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent propose quant à elle de cibler la dynamisation du cœur culturel de Montréal et suggère plus particulièrement que le Quartier des spectacles de Montréal fasse l'objet de mesures spécifiques.



Photo : © Louis-Étienne Doré

15. Le patrimoine et les paysages doivent être des éléments constitutifs de l'identité culturelle du Grand Montréal.

Les paysages occupent une place importante comme éléments identitaires de la grande région de Montréal. De la même manière, le patrimoine bâti métropolitain témoigne des événements et des tendances qui ont marqué la culture et l'histoire de la région. Si le projet de PMAD prévoit des mesures pour assurer la protection du patrimoine naturel et bâti ainsi que des paysages, pour certains, ces mesures devraient être renforcées.

Il est notamment recommandé que le concept de patrimoine du PMAD s'harmonise avec celui de la future loi sur le patrimoine culturel et qu'il respecte des chartes de conservation de l'UNESCO et d'autres documents internationaux régissant les monuments, les bâtiments et les milieux patrimoniaux.

Le PMAD devrait également mieux intégrer la valeur symbolique et identitaire dans les critères d'aménagement et inclure des éléments d'éducation. Une analyse des articulations culturelles et spatiales entre les milieux naturels et habités permettrait de révéler le patrimoine porteur d'identité. Il est par ailleurs souhaité que le PMAD intègre les rangs, les montées, les chemins patrimoniaux et les anciens villages dans ses ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain.

Le territoire de la CMM représente une échelle d'intervention génératrice de nouvelles opportunités, note le Conseil du patrimoine de Montréal, qui incite à voir autrement le territoire, tant en termes d'analyse et d'intervention que de concertation.

Héritage Montréal prend note, pour sa part, de l'inclusion du patrimoine dans le projet de PMAD comme élément identitaire et attractif de la métropole, appréciant également qu'il soit proposé de le reconnaître comme un actif à protéger et à mettre en valeur dans le cadre de l'aménagement et du développement métropolitains.

La consultation a permis de constater que l'identification et la protection des paysages métropolitains sont des éléments appuyés du projet de PMAD. La grande valeur des unités identitaires du paysage du Grand Montréal, dont les Montérégiennes et le mont Royal, les ouvertures sur le fleuve Saint-Laurent et les rivières de l'archipel, les terres agricoles, les noyaux villageois, ainsi que les anciens chemins de la Nouvelle-France, a été évoquée lors de la consultation publique.

Ces unités identitaires, qui représentent des liens avec le passé, doivent être protégées pour les générations futures, dans une perspective de développement durable.

L'enjeu de l'urbanisation et de la conquête de ces paysages a été évoqué à maintes reprises, et a souvent été accompagné de réclamations pour la protection et la préservation des paysages emblématiques de la région.

La consultation a également permis de constater que les portes d'entrée du Grand Montréal font partie des paysages urbains à identifier, à protéger et à mettre en valeur.



Photo: © Louis-Étienne Doré

Parmi les recommandations formulées lors des consultations, certaines préconisent que le PMAD comprenne une implication directe et soutenue de la CMM dans la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt métropolitain par une approche concertée des intervenants gouvernementaux, régionaux, municipaux et privés œuvrant dans les principaux domaines liés à la planification territoriale. Les objectifs, les critères et les modalités opérationnelles visés ont avantage à être précisés.

16. La participation de la société civile est un élément incontournable dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre du PMAD, tout comme le « monitoring » du plan.

L'importance d'impliquer la société civile dans la mise en œuvre du plan a été soulignée par une multitude d'intervenants. La participation sans précédent à cette consultation démontre qu'il y a un intérêt marqué des citoyens et des groupes de la région quant à l'avenir de l'aménagement et du développement du territoire à l'échelle métropolitaine.

Il est utile de rappeler que cet intérêt était tout aussi important en décembre 2009, lorsque près de 400 citoyens et citoyennes avaient participé à une première agora métropolitaine organisée conjointement par l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM) et Héritage Montréal. Dorénavant, la société civile souhaite être impliquée dans la mise en œuvre du PMAD. Cette approche collaborative va également permettre l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance au Grand Montréal.

Plusieurs idées ont été proposées afin de concrétiser cette participation de la société civile aux travaux de mise en œuvre du PMAD ainsi qu'à son suivi périodique. Certains intervenants ont suggéré la création d'une structure indépendante de la CMM; d'autres, la mise sur pied d'un mécanisme de concertation avec la société civile dont la mission serait liée à la mise en œuvre du PMAD. La tenue d'un événement annuel afin de faire le point sur des éléments de suivi du PMAD a également été suggérée. Aussi, l'implication du gouvernement du Québec serait souhaitée.

Pour Héritage Montréal, une instance consultative permanente doit être mise en place « comme composante statutaire du mécanisme de suivi des présentes consultations et de mise en œuvre du futur Plan métropolitain en appui aux travaux de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Table Québec-Grand Montréal ». Selon cet organisme, cette instance métropolitaine devrait réunir les acteurs de la société civile associés notamment aux secteurs de l'aménagement et du patrimoine, de l'agriculture, du développement durable, économique et social, de l'environnement, de la culture, des institutions d'enseignement et de recherche et du transport.

Des organismes comme Héritage Montréal, Culture Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain conviennent qu'un mécanisme doit être mis sur pied afin de canaliser l'enthousiasme soulevé par la consultation publique. Ce serait aussi un gage de succès pour susciter une adhésion au PMAD.

La mise en œuvre du PMAD suscite des attentes élevées, notamment en ce qui concerne le plan d'action qui sera proposé et le suivi relatif à l'atteinte des orientations, des objectifs et des critères du PMAD. Pour les municipalités et la société civile, l'établissement d'indicateurs pour analyser la performance du PMAD est nécessaire afin de pouvoir faire les ajustements requis quant à l'atteinte des objectifs visés. La grande majorité des mémoires expriment le souhait que la société civile soit impliquée dans ces démarches.



Photo: © Louis-Étienne Doré



Photo: © Denys Houde

Chapitre 4

Les commentaires des commissaires et les pistes de réflexion

Les audiences de la commission de l'aménagement ont donné lieu à de nombreux échanges avec les membres de la commission. Ces derniers ont également eu de nombreuses discussions quant aux suites à donner à cet important exercice démocratique unique en matière de planification métropolitaine.

En effet, pour l'ensemble des membres de la commission, cet exercice de consultation porte également sur la création d'un véritable sentiment d'appartenance à la Communauté métropolitaine de Montréal, tant chez les élus municipaux des cinq secteurs qui composent le Grand Montréal que chez les citoyens et les représentants des groupes provenant des secteurs économique, social, environnemental et culturel.

Ainsi, les constats présentés dans la section précédente de ce rapport serviront à bonifier le projet de PMAD.

Les membres de la commission ont également souhaité proposer à partir de ces constats, des pistes de réflexion qui pourraient permettre une adoption unanime du PMAD d'ici la fin de l'année, tout en respectant la volonté massive des partenaires de doter la région d'un plan d'aménagement durable.

Huit pistes de réflexion, qui couvrent les principaux thèmes abordés par les participants à la consultation, sont présentées ci-dessous.

Ces pistes concernent le développement résidentiel, les espaces industriels, la fiscalité municipale, les orientations gouvernementales relatives au pourtour de la CMM, la mise en valeur du territoire agricole, le transport, les milieux naturels, bâtis et les paysages ainsi que les mécanismes de suivi du PMAD.

A) Développement résidentiel : Une nouvelle stratégie immobilière nécessitant la contribution des partenaires qui agissent dans la gestion de l'urbanisation.

Avec le vieillissement de la population, la part des ménages formés de personnes âgées de 25 à 44 ans, qui représentait près de 30 % en 2002, diminuera à 27 % en 2020. Ce groupe d'âge étant un moteur important de la demande pour les nouvelles unités d'habitation, les mises en chantier diminueront au cours des 20 prochaines années. De plus, on prévoit que la part de marché des maisons unifamiliales diminuera au fur et à mesure que la population vieillira et se déplacera vers des unités de logement de plus petite taille (Conference Board du Canada 2008, Caucus des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités, Union des municipalités du Québec).

Afin de répondre à la transformation du marché de l'habitation qui touche tous les secteurs de la CMM, il est proposé d'adopter une stratégie immobilière basée sur de nouvelles pratiques d'occupation du territoire conformes aux orientations du PMAD. Cette stratégie doit être accompagnée de projets immobiliers novateurs, plus denses, desservis par des services de proximité comportant du logement social et situés près du transport en commun, en particulier dans les villes des couronnes, tant dans les secteurs TOD que hors TOD.



Des critères d'aménagement durable devraient inspirer la conception de ces nouveaux développements : écoquartiers, LEED ND, Agenda 21. De plus, le design urbain devrait être valorisé, ainsi que la piétonnisation et l'accès à un réseau cyclable.

Photo : © Louis-Étienne Doré

En conséquence, la commission recommande :

- d'inclure, dans le plan d'action du PMAD, la réalisation d'une stratégie immobilière de milieux de vie durables prioritairement dans les aires TOD, ainsi que dans les aires hors TOD, incluant des projets de démonstration auprès des villes qui manifesteront un intérêt (cette stratégie doit être réalisée sous l'égide d'un comité créé par la CMM et formé notamment de l'APCHQ, de l'Ordre des urbanistes du Québec, de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, de l'Ordre des architectes du Québec, Vivre en Ville, et des villes participantes);
- d'inviter le gouvernement du Québec à contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie en proposant un programme de soutien aux aires TOD et hors TOD, en injectant des sommes additionnelles dans le programme ClimatSol et en relançant le Programme de renouveau urbain et villageois, plus particulièrement dans un volet touchant la requalification des municipalités urbaines.

B) Espaces industriels : Une nouvelle stratégie métropolitaine de mise en valeur d'espaces économiques pour une meilleure coordination de la gestion de l'offre et la stimulation de la demande contribuerait à la compétitivité du territoire.

L'économie de la région métropolitaine s'oriente vers une économie du savoir et des services dans laquelle le commerce de gros connaît aussi une expansion importante.

L'immobilier industriel se déplace de plus en plus de la fabrication à la distribution. Les bâtiments manufacturiers dont la hauteur libre est trop faible ne satisfont pas aux besoins de cette nouvelle demande.

Globalement, la demande d'espaces industriels stagne, les prix baissent et, dernièrement, un surplus pour de tels espaces, le plus élevé au Canada, a été constaté.

L'industrie manufacturière s'est déplacée vers la périphérie où le prix des terrains est plus faible que dans le centre de l'agglomération, maintenant la demande d'espaces industriels en dehors de l'agglomération de Montréal.

On constate également que de nouveaux modèles d'affaires émergent quant à la mise en valeur des espaces industriels : la venue de parcs industriels à vocation spécifique (parcs verts) et, surtout, de plus en plus des projets clés en main proposés par les promoteurs.



Photo : © Louis-Étienne Doré

Même si, globalement, l'offre de terrains industriels est suffisante, il demeure néanmoins que les terrains sont grevés de différentes contraintes et que la mise en marché est développée selon une approche locale.

Pour assurer la compétitivité du Grand Montréal, la CMM dispose d'un Plan de développement économique (PDE) qui vise à stimuler la croissance de l'économie métropolitaine par l'entremise de la structuration de grappes et l'attraction d'investissements directs étrangers et de talents stratégiques.

En appui au PDE, le Grand Montréal doit également s'assurer d'avoir une offre d'espaces qui puisse répondre au développement industriel futur. Cette offre doit être planifiée et structurée de manière à optimiser les espaces existants et leur mise en marché en explorant des approches foncières, d'ajustement de l'offre à la demande et de résolution de contraintes.

Ces approches pourraient être intégrées dans une stratégie métropolitaine de mise en valeur de l'espace industriel. Celle-ci devrait être élaborée en collaboration avec les acteurs économiques du Grand Montréal ainsi qu'avec Montréal International, qui est le mandataire de la CMM en matière d'attraction des investissements directs étrangers.

En conséquence, la commission recommande :

- d'inclure, dans le plan d'action du PMAD, l'adoption d'une stratégie de mise en valeur des espaces économiques de chacun des secteurs, dans une vision polycentrique, ainsi que des mécanismes de coordination adéquats afin de répondre à la demande.

C) Fiscalité municipale : La fiscalité municipale n'est pas adaptée à une gestion durable de l'urbanisation dans un contexte de croissance de population moyenne caractérisée par son vieillissement.

Au cours des prochaines années, les municipalités du Grand Montréal feront face à des transformations démographiques : vieillissement de la population, immigration et croissance plus lente de la population. Ces transformations entraînent déjà des changements, qui iront en s'accroissant, quant à la densification du territoire. Il s'agit d'une tendance à long terme.

Ces changements n'assureront pas une croissance de revenus suffisante pour répondre aux besoins d'une population qui exigera davantage de services à la personne que ceux traditionnellement dévolus à la propriété, sans compter les investissements majeurs en transport tant routier que collectif, en logements sociaux et en environnement.

Les municipalités n'ont pas les ressources financières nécessaires pour faire face aux responsabilités grandissantes qui leur sont imparties. Elles affichent une forte dépendance envers l'impôt foncier, qui représente environ 70 % des revenus municipaux autonomes. La qualité de l'impôt foncier est ce qui constitue son principal défaut : il est relativement stable et prévisible. Un système fiscal trop centré sur l'impôt foncier est risqué puisqu'il ne tient pas compte de l'évolution des coûts, de la nature des services ni de la capacité de payer des citoyens. C'est le cas, par exemple, d'un couple vivant dans la même maison depuis 60 ans et qui n'a plus les moyens d'y demeurer, puisque la valeur de cette résidence augmente, mais pas sa capacité de payer.

Ainsi, l'impôt foncier ne pourra pas suivre la cadence. Une réforme en profondeur du régime fiscal tenant compte des responsabilités des municipalités de plus en plus axées sur les services à la personne est essentielle. En outre de la tarification des services publics, les municipalités doivent avoir accès à de nouveaux outils financiers et fiscaux, tels qu'une partie de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu.

Une augmentation de la taxe sur l'essence et de la taxe sur l'immatriculation doit également être considérée pour assurer le financement des infrastructures de transport et du transport en commun. La question d'un péage métropolitain devra faire l'objet d'une analyse à court terme afin de dégager une vision globale en cette matière.

La bonification du crédit d'impôt foncier devrait également être considérée pour faciliter le vieillissement sur place des personnes dont l'impôt foncier croît plus rapidement que leur capacité de payer.

En conséquence, la commission recommande :

- d'inclure dans le PMAD l'enjeu portant sur la diversification des sources de revenus des municipalités ;
- de finaliser le cadre de financement métropolitain des infrastructures de transport (transport en commun et routier) ;
- que la Table Québec-Grand Montréal soit saisie de cet enjeu dans le cadre de la mise en œuvre du PMAD.

D) Orientations gouvernementales : Les mêmes règles et exigences à imposer aux MRC limitrophes pour assurer la cohérence du développement entre le territoire de la CMM et son pourtour.

Le projet de PMAD doit notamment répondre aux orientations et attentes gouvernementales, dans la perspective d'un aménagement et d'un développement durables. L'effort demandé à l'ensemble des municipalités du territoire en matière de gestion de l'urbanisation exige notamment un effort de densification à travers la définition de seuils minimaux de densité et des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace ainsi que la délimitation du périmètre métropolitain d'urbanisation.

Au cours de la consultation publique, plusieurs intervenants ont évoqué un des effets pervers que pourrait provoquer l'adoption du PMAD, soit le phénomène de saute-mouton : en raison des exigences imposées par le PMAD ainsi que des règles d'aménagement plus souples au pourtour de la CMM, le développement pourrait se transporter au-delà du territoire métropolitain, notamment pour des jeunes ménages en quête d'une première résidence.

Sur le plan de la planification de l'aménagement, les MRC et les municipalités du territoire de la Communauté ne peuvent donc seules se conformer aux orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement. Les outils régionaux des MRC contiguës au territoire de la CMM devraient également y être soumis afin d'assurer la cohérence du développement entre le territoire de la CMM et son pourtour.

Les MRC limitrophes devraient donc se conformer aux mêmes règles applicables aux MRC de la CMM afin d'éviter des effets de débordement néfastes au développement des municipalités du territoire du Grand Montréal.

En conséquence, la commission recommande :

- que le gouvernement s'assure d'appliquer les orientations en matière d'aménagement du territoire relatives aux MRC limitrophes de la CMM afin d'éviter des effets de débordement néfastes et d'assurer la cohérence du développement entre le territoire de la CMM et son pourtour.

E) Mise en valeur du territoire agricole : Avec la mondialisation, la mise en valeur du territoire agricole est nécessaire pour améliorer la compétitivité des entreprises et préserver les marchés locaux.

Le secteur bioalimentaire contribue à près de 7 % du PIB du Québec. Les entreprises de ce secteur représentent 11 % de l'emploi métropolitain. Près des deux tiers des activités de transformation alimentaire du Québec sont situées dans le Grand Montréal. Il s'agit également d'un secteur priorisé par le Plan de développement économique de la CMM afin de former une grappe.

D'ici 2050, la population mondiale atteindra neuf milliards de personnes. Cela représente un potentiel immense pour les échanges commerciaux de produits alimentaires. Pour y faire face, les entreprises du secteur agricole doivent relever plusieurs défis afin d'améliorer leurs capacités concurrentielles. C'est d'ailleurs l'objet de la consultation sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire du gouvernement du Québec, auquel le ministre devrait donner des suites au cours des prochains mois.

Le projet de PMAD propose aux MRC de se doter d'un plan de développement de la zone agricole afin que chaque constituante de la CMM se dote d'une vision à long terme, sur un horizon de 20 ans, de la mise en valeur de sa zone agricole en conciliant les pressions particulières de l'urbanisation, une fois réalisée l'optimisation de l'espace, avec les partenaires concernés.



Photo : © Louis-Étienne Doré

En conséquence, la commission recommande :

- de réitérer la demande de la CMM pour que chaque MRC et agglomération se dote d'une vision régionale, réalisée sur un horizon de 20 ans, de mise en valeur de la zone agricole, en concertation avec les partenaires régionaux ;
- d'accélérer la mise en place de la grappe bioalimentaire du Grand Montréal, tel qu'il est prévu dans le *Plan de développement économique de la CMM* et afin de répondre au Livre vert du gouvernement du Québec sur la politique bioalimentaire.

F) Transport : La mobilité des personnes et des marchandises est une des conditions essentielles à la compétitivité et à l'attractivité du Grand Montréal.



Photo : © Louis-Étienne Doré

Les besoins en maintien et en développement en transport dans la région de Montréal sont importants. Les nombreux projets de transport routier et de transport en commun, en cours ou projetés pour les 10 prochaines années, en témoignent.

L'impact sur la compétitivité du Grand Montréal d'avoir des réseaux de transport performants est également reconnu : la desserte des pôles d'emplois, l'efficacité des pôles logistiques, l'intermodalité des modes de transport doivent être assurées et développées au cours des 20 prochaines années.

Les régions métropolitaines les plus compétitives et les plus attractives sont celles qui articulent le développement économique autour des principaux points d'accès du réseau de transport, des infrastructures métropolitaines

majeures (ex. : aéroports, hôpitaux, ports et universités) et des pôles économiques et logistiques. En ce sens, plusieurs ont souligné l'importance de doter la CMM d'une stratégie en matière de logistique, de laquelle découleraient des choix en matière d'urbanisation et de développement des réseaux de transport du Grand Montréal. À cet effet, les enjeux liés aux accès terrestres et à la protection des corridors et des activités de transport ont souvent été mentionnés.

L'effet structurant des transports sur l'aménagement est reconnu. Afin de contenir le développement dans le périmètre urbain actuel et de favoriser un aménagement durable du Grand Montréal, il importe d'assurer davantage la croissance urbaine autour du transport en commun. Aussi, il est demandé de développer davantage l'offre de transport par autobus vers les pôles d'emplois du centre et des couronnes, notamment par le déploiement de voies réservées sur le réseau routier supérieur. Il s'agit de développer l'offre de transport en commun vers le centre et à l'intérieur des couronnes.

Le développement des transports actifs à des fins récréatives et utilitaires a également été soulevé comme étant une composante importante d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport. Il a été relevé que l'aspect du vélo, en lien avec les aires TOD et les pôles d'emplois, n'a pas été abordé dans le projet de PMAD.

En conséquence, la commission recommande :

- de signifier dans le PMAD l'importance de remettre à niveau les infrastructures de transport routier et de transport en commun existantes ;
- de signifier clairement la nécessité d'augmenter l'offre en transport collectif pour les déplacements pendulaires et radiaux ;
- de proposer dans le PMAD un concept de réseau métropolitain de transport actif utilitaire et récréatif qui sera suivi d'un plan directeur ;
- d'assurer des liens de transport efficaces pour la desserte des pôles d'emplois et des pôles logistiques existants et futurs, incluant le port et l'aéroport, afin d'améliorer la fluidité du transport des marchandises et de réduire les coûts de la congestion ;
- de s'assurer que le futur plan de transport de la Communauté favorise l'atteinte des objectifs définis dans le PMAD.

G) Milieux naturels, bâtis et paysages : Mise en place d'une trame verte et bleue.

L'instauration de mesures de protection des milieux naturels et de leur mise en réseau est une préoccupation majeure. Qu'on appelle ce réseau ceinture verte ou trame verte et bleue, il s'agit de multiplier les milieux naturels protégés (bois et milieux humides, rivaux ainsi qu'aquatiques) afin d'atteindre, voire dépasser, les objectifs fixés par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique auxquels adhère le gouvernement du Québec. Ainsi, 12 % du territoire devrait faire l'objet de mesures de protection d'ici 2015, cible qui s'accroît à 17 % pour 2020 (selon les recommandations adoptées à Nagoya). Non seulement faut-il protéger certains milieux ponctuels, mais aussi prévoir des corridors qui permettront des échanges qui s'avèrent essentiels pour l'amélioration du patrimoine génétique des espèces qui y vivent. Il est dorénavant reconnu qu'un territoire présentant moins de 30 % de couvert forestier présente des risques pour la diversité biologique et favorise l'apparition d'îlots de chaleur urbains. Outre la protection des espaces boisés existants, des mesures de reboisement en milieux tant urbains que ruraux doivent être envisagées.



Photo : © Louis-Étienne Doré

La Communauté doit donc convenir, en concertation avec les principaux intervenants œuvrant dans le domaine de la conservation, de l'ensemble des moyens qui peuvent contribuer à l'objectif de conservation. Des initiatives métropolitaines doivent également être mises en place afin d'assurer une gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent. Cette ressource, aux multiples usages, touche

une panoplie d'acteurs et engendre plusieurs intérêts divergents. C'est pourquoi la Communauté métropolitaine de Montréal doit favoriser une gestion intégrée du fleuve impliquant l'ensemble des utilisateurs et permettant à chacun d'exprimer ses besoins aux instances décisionnelles.

Un chantier pourrait être créé dans le cadre du plan d'action du PMAD afin d'établir une vision, de déterminer les composantes, les modes de gouvernance, le cadre réglementaire, les politiques et l'évaluation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du concept de réseau d'espaces bleus et verts du Grand Montréal.

En parallèle à la mise en place d'une trame verte et bleue se posent les exigences de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages du territoire métropolitain. Ces ensembles témoignent des événements et des tendances qui ont marqué la culture et l'histoire du Grand Montréal : paysages emblématiques, lieux de mémoire, forme d'occupation du territoire, innovation et originalité sur le plan de l'architecture ou de l'urbanisme. Dans le cadre de la consultation, plusieurs intervenants ont demandé que soient renforcées les mesures prévues à ce sujet dans le PMAD. D'autres ont insisté sur le rôle rassembleur et attractif de la culture pour le développement de la région métropolitaine et la qualité de vie de ses citoyens.

Le PMAD devra mieux intégrer la valeur symbolique et identitaire du patrimoine et des paysages comme critère d'aménagement et prendre en compte le rôle de la culture comme facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la région. Un chantier pourrait donc être créé pour mieux intégrer le patrimoine, les paysages et la culture au concept récréotouristique proposé dans le PMAD en développant une approche concertée avec les intervenants gouvernementaux, régionaux, municipaux et privés œuvrant dans ces domaines.

En conséquence, la commission recommande :

- d'intégrer le financement d'initiatives de reboisement lors de la révision des programmes de financement d'acquisition d'espaces boisés et d'accessibilité aux plans d'eau ;
- d'inclure dans le plan d'action du PMAD un chantier « trame verte et bleue », avec les partenaires, pour bonifier le concept récréotouristique proposé dans le projet de PMAD ;
- d'inviter le gouvernement du Québec à participer financièrement aux fonds vert et bleu afin d'assurer la mise en œuvre de la trame verte et bleue du Grand Montréal ;
- de mieux intégrer le patrimoine, les paysages et la culture au concept de réseau récréotouristique métropolitain.



Photo : © Louis-Étienne Doré

H) Mécanismes de suivi : Une agora métropolitaine bisannuelle élus/citoyens et des mandats de consultation publique à confier aux commissions de la CMM.

L'instauration d'une vision métropolitaine nécessite une adhésion importante de toutes les parties prenantes, mais, plus particulièrement, des élus et de la société civile. Cet exercice nouveau exige que, de part et d'autre, l'on adhère à des orientations qui s'appliquent à un territoire qui dépasse les limites territoriales locales et régionales. Ainsi, chaque partenaire doit graduellement s'approprier et partager cette « vision supralocale et régionale » que représente le PMAD.

En mettant sur pied une agora métropolitaine bisannuelle élus/citoyens, les parties prenantes pourront s'informer, échanger, débattre et proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD. Il s'agit également d'un exercice de sensibilisation de la population quant aux enjeux de développement et d'aménagement du Grand Montréal qui contribuera à l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance à la CMM. Cette agora permettra aussi à la CMM de présenter l'évolution du PMAD, dans le cadre de son futur tableau de bord du PMAD, à l'instar de ceux portant sur la gestion des matières résiduelles et du logement social.

Les commissions de la CMM seront appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du PMAD. Plusieurs aspects du plan d'action du PMAD devront faire l'objet de consultations publiques afin d'instaurer des mesures qui correspondent aux enjeux soulevés au cours de la consultation.

En conséquence, la commission recommande :

- de tenir une assemblée générale des élus de la Communauté afin de lancer la mise en œuvre du PMAD et de créer un plus grand sentiment d'appartenance au Grand Montréal ;
- de donner à la commission de l'aménagement le mandat de faire le suivi périodique de la mise en œuvre du PMAD, à partir du « monitoring » de la CMM ;
- de tenir, à l'hiver 2013, une première agora métropolitaine élus/citoyens qui portera sur l'état d'avancement des travaux du PMAD ;
- de former un comité organisateur représentatif des élus de la CMM et de la société civile qui sera responsable de l'organisation de cet évènement.



Photo : © Louis-Étienne Doré

Liste des organismes et des citoyens ayant présenté un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PMAD

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
1	19 octobre 2011	M210	Accès-Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie
2	21 octobre 2011	M272	Administration portuaire de Montréal
3	5 octobre 2011	M131	Affleck + de la Riva, architectes
4	20 octobre 2011	M304	Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
5	Dépôt de mémoire	M308	Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière – Direction de santé publique
6	Dépôt de mémoire	M306	Agence de la santé et des services sociaux de Laval
7	Dépôt de mémoire	M318	Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
8	20 octobre 2011	M339	Agglomération de Longueuil
9	5 octobre 2011	M136	Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable (AGIIRR)
10	29 septembre 2011	M119	Anciens présidents du Groupe de travail sur les enjeux de gouvernance et de fiscalité de Montréal
11	29 septembre 2011	M108	APCHQ – Montréal métropolitain
12	Dépôt de mémoire	M044	APCHQ – Montérégie-Suroît
13	Dépôt de mémoire	M091	APCHQ – Région Mauricie-Lanaudière inc.
14	21 octobre 2011	M235	APES – Action pour l'environnement Saint-Basile-le-Grand/Saint-Bruno-de-Montarville
15	18 octobre 2011	M220	Association canadienne des médecins pour l'environnement
16	18 octobre 2011	M212	Association des architectes paysagistes du Québec
17	Dépôt de mémoire	M138	Association des municipalités de banlieue
18	11 octobre 2011	M140	Association des sociétés de développement commercial de Montréal (SDC)
19	Dépôt de mémoire	M326	Association des usagers du transport adapté de Longueuil
20	Dépôt de mémoire	M293	Association industrielle de l'est de Montréal
21	28 septembre 2011	M053	Association pour la protection du bois Angell
22	Dépôt de mémoire	M224	Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée
23	28 septembre 2011	M055	Association pour le développement des sentiers de vélo de montagne au Québec (ADSVMO)
24	19 octobre 2011	M323	Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (aqtim)
25	11 octobre 2011	M122	Barone, Luca (citoyen)
26	11 octobre 2011	M012	Beaudoin, Alexandre (citoyen)
27	Dépôt de mémoire	M162	Bélanger, Monique (citoyenne)

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
28	5 octobre 2011	M159	Bélanger, Pierre (économiste)
29	5 octobre 2011	M134	Bergeron, Yoland, et Claude Bernard (citoyens)
30	28 septembre 2011	M037	Besner, Linda (citoyenne)
31	11 octobre 2011	M101	Bonnie Feigenbaum (conseillère municipale, Hampstead)
32	30 septembre 2011	M094	Boulerice, Daniel (citoyen)
33	Dépôt de mémoire	M275	Bourque, Louis (citoyen)
34	5 octobre 2011	M130	Brochu, Jean-Sylvain (citoyen)
35	Dépôt de mémoire	M153	Bruneau, Marcel (citoyen)
36	Dépôt de mémoire	M290	Bur, Justin (citoyen)
37	29 septembre 2011	M111	Canards Illimités Canada
38	13 octobre 2011	M168	Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière
39	5 octobre 2011	M014	CCR – Comité consultatif des résidents
40	Dépôt de mémoire	M257	CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal
41	14 octobre 2011	M186	CEGEP régional de Lanaudière
42	21 octobre 2011	M249	Centre de la nature du mont Saint-Hilaire
43	Dépôt de mémoire	M324	Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest – Verdun
44	11 octobre 2011	M151	Centre d'écologie urbaine de Montréal
45	Dépôt de mémoire	M287	Centre d'information sur l'environnement de Longueuil
46	13 octobre 2011	M185	Centre local de développement économique Les Moulins (CLDEM)
47	5 octobre 2011	M129	Centre québécois du droit de l'environnement
48	Dépôt de mémoire	M285	Cerrulli, Nicholas (citoyen)
49	Dépôt de mémoire	M297	Chaire en paysage et en environnement de l'Université de Montréal
50	14 octobre 2011	M170	Chambre de commerce de L'Assomption
51	14 octobre 2011	M183	Chambre de commerce de Terrebonne
52	29 septembre 2011	M150	Chambre de commerce du Montréal métropolitain
53	19 octobre 2011	M218	Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
54	18 octobre 2011	M214	Chambre de commerce et d'industrie de Laval
55	13 octobre 2011	M174	Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et CLD-MRC Deux-Montagnes
56	14 octobre 2011	M169	Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny
57	Dépôt de mémoire	M154	Champagne, Claude (citoyen)
58	Dépôt de mémoire	M040	Chaput, Jacques (citoyen)
59	28 septembre 2011	M060	Chenevert, Louise (citoyenne)
60	14 octobre 2011	M176	CLD de la MRC de L'Assomption

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
61	13 octobre 2011	M146	CLD de Mirabel
62	19 octobre 2011	M236	CLD de Roussillon
63	19 octobre 2011	M262	CLD de Vaudreuil-Soulanges
64	11 octobre 2011	M125	Club environnemental de l'École secondaire Herzliah
65	Dépôt de mémoire	M260	Club équestre Les Forestiers
66	Dépôt de mémoire	M305	Coalition montréalaise des Tables de quartier
67	5 octobre 2011	M028	Coalition Verte / Green Coalition
68	Dépôt de mémoire	M307	Cohen, Stéphanie (citoyenne)
69	5 octobre 2011	M141	Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable – Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM (CRAPAUD-ISE)
70	21 octobre 2011	M254	Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)
71	Dépôt de mémoire	M196	Collège de Valleyfield
72	11 octobre 2011	M061	Comité d'action de Parc-Extension
73	29 septembre 2011	M045	Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun
74	14 octobre 2011	M180	Comité d'action et de concertation en environnement du collège Lionel-Groulx
75	11 octobre 2011	M071	Comité de citoyens de Milton Parc
76	Dépôt de mémoire	M092	Comité de citoyens du Mile End
77	18 octobre 2011	M231	Comité de citoyens pour des transports collectifs dans l'Est de Laval
78	21 octobre 2011	M288	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
79	Dépôt de mémoire	M237	Comité de mobilisation de citoyens pour l'hôpital du CSSS de Vaudreuil-Soulanges
80	18 octobre 2011	M222	Comité de protection de l'environnement de St-François
81	19 octobre 2011	M238	Comité de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel Desmarchais-Crawford de Verdun
82	Dépôt de mémoire	M048	Comité de veille pont Papineau
83	Dépôt de mémoire	M016	Comité logement Plateau Mont-Royal
84	Dépôt de mémoire	M062	Comité logement Rosemont
85	28 septembre 2011	M017	Comité pour l'Anse-à-l'Orme
86	18 octobre 2011	M228	Comité pour la création du parc urbain-nature Mont Laval
87	29 septembre 2011	M033	Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs
88	Dépôt de mémoire	M340	Comité Transport Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
89	5 octobre 2011	M133	Comité ZIP Jacques-Cartier
90	18 octobre 2011	M216	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
91	Dépôt de mémoire	M271	Communauté Milton Parc

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
92	Dépôt de mémoire	M300	Concertation Saint-Léonard
93	Dépôt de mémoire	M303	Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent
94	13 octobre 2011	M158	Conférence régionale des élus de Lanaudière
95	11 octobre 2011	M147	Conférence régionale des élus de Montréal
96	Dépôt de mémoire	M205	Conférence régionale des élus des Laurentides
97	18 octobre 2011	M217	Conseil central du Montréal métropolitain, Conseil central de la Montérégie, Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides
98	5 octobre 2011	M110	Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce
99	29 septembre 2011	M148	Conseil des arts de Montréal
100	Dépôt de mémoire	M284	Conseil du bâtiment durable du Canada – Section Québec
101	30 septembre 2011	M063	Conseil du patrimoine de Montréal
102	20 octobre 2011	M259	Conseil du patronat du Québec
103	13 octobre 2011	M195	Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL)
104	13 octobre 2011	M177	Conseil québécois du loisir
105	Dépôt de mémoire	M127	Conseil québécois sur le poids et la santé
106	21 octobre 2011	M189	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
107	18 octobre 2011	M160	Conseil régional de l'environnement de Laval
108	11 octobre 2011	M156	Conseil régional de l'environnement de Montréal
109	Dépôt de mémoire	M341	Conservation de la nature
110	Dépôt de mémoire	M203	Cornelissen, Marie (citoyenne)
111	Dépôt de mémoire	M309	Corporation de développement économique communautaire Rosemont–Petite-Patrie (CDEC)
112	13 octobre 2011	M199	Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent
113	18 octobre 2011	M209	Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre
114	Dépôt de mémoire	M344	COSSL – Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent
115	Dépôt de mémoire	M019	Costa Reich, Alexandra (citoyenne)
116	Dépôt de mémoire	M155	Côté, Jacques (citoyen)
117	29 septembre 2011	M077	CSSS Jeanne-Mance
118	29 septembre 2011	M093	Culture Montréal
119	Dépôt de mémoire	M202	De Lorimier, Alexandre (citoyen)
120	Dépôt de mémoire	M320	Décarie, Jean (citoyen)
121	Dépôt de mémoire	M276	Delaney, Deanne (citoyen)
122	29 septembre 2011	M109	Demers, Clément (architecte, urbaniste, gestionnaire de projets et professeur titulaire)

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
123	30 septembre 2011	M107	Demers, Rosario (citoyen)
124	Dépôt de mémoire	M342	Deschamps, Suzanne (citoyenne)
125	Dépôt de mémoire	M343	Destination centre-ville
126	14 octobre 2011	M096	Développement économique Saint-Laurent (DESTL)
127	Dépôt de mémoire	M274	Développements McGill
128	29 septembre 2011	M064	Direction de la santé publique de Montréal
129	19 octobre 2011	M198	Domaine des berges
130	29 septembre 2011	M065	Dove, Nigel (citoyen)
131	29 septembre 2011	M066	Dupras, Jérôme, et Réveret, Jean-Pierre – Université de Montréal
132	14 octobre 2011	M128	Éco-Nature
133	Dépôt de mémoire	M030	Éco-Quartier Sainte-Marie
134	13 octobre 2011	M187	Enviro Mille-Îles
135	13 octobre 2011	M171	Équiterre
136	11 octobre 2011	M054	Expédition Montréal Route Bleue
137	18 octobre 2011	M229	Fauteux, Benoît, et Boucher, Alain (citoyens)
138	13 octobre 2011	M175	Fédération de l'UPA de Lanaudière
139	19 octobre 2011	M247	Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield
140	14 octobre 2011	M181	Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
141	Dépôt de mémoire	M256	Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)
142	21 octobre 2011	M239	Fédération des producteurs maraîchers du Québec
143	Dépôt de mémoire	M277	Fédération interdisciplinaire d'horticulture ornementale du Québec
144	20 octobre 2011	M240	Fédération québécoise du canot et du kayak
145	Dépôt de mémoire	M117	Femmes musulmanes du Québec
146	Dépôt de mémoire	M215	Ferme Marineau
147	Dépôt de mémoire	M211	Fischler, Raphaël, École d'urbanisme, Université McGill
148	29 septembre 2011	M067	Fish, Michael (architecte)
149	Dépôt de mémoire	M051	Fletcher, Helena (citoyenne)
150	Dépôt de mémoire	M031	Fleury, Madeleine (citoyenne)
151	28 septembre 2011	M149	Fondation David Suzuki
152	20 octobre 2011	M258	Forum jeunesse de l'île de Montréal
153	21 octobre 2011	M265	FORUM URBA 2015, département d'études urbaines et touristiques ESG UQAM
154	Dépôt de mémoire	M007	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
155	13 octobre 2011	M234	FTQ – Laurentides-Lanaudière

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
156	Dépôt de mémoire	M347	Gagnon, Léon (citoyen)
157	30 septembre 2011	M039	Génération d'idées
158	14 octobre 2011	M179	Gérald McNichols Tétreault, urbaniste
159	11 octobre 2011	M144	Goldsmith, Bernice (citoyenne)
160	11 octobre 2011	M068	Gould, Adrian (citoyen)
161	Dépôt de mémoire	M279	Groupe Clifton
162	29 septembre 2011	M021	Groupe conseil Jules Hurtubise
163	30 septembre 2011	M086	Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
164	Dépôt de mémoire	M322	Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
165	29 septembre 2011	M090	Groupe de ressources techniques – Bâtir son quartier
166	29 septembre 2011	M029	Groupe en recherche urbaine Hochelaga Maisonneuve (GRUHM)
167	29 septembre 2011	M056	Groupe IBI-CHBA
168	20 octobre 2011	M278	Groupe Maison Candiac et Gestion LAHL inc.
169	Dépôt de mémoire	M330	Groupe Stop
170	Dépôt de mémoire	M280	Guertin, Marc-André (citoyen)
171	30 septembre 2011	M069	Habiter Ville-Marie
172	20 octobre 2011	M100	Hajaly, Robert (citoyen)
173	28 septembre 2011	M057	Hamze, Bana (citoyenne)
174	Dépôt de mémoire	M003	Harbec, Angèle (citoyenne)
175	30 septembre 2011	M070	Hayek, Al (citoyen)
176	28 septembre 2011	M058	Héritage Laurentien
177	30 septembre 2011	M142	Héritage Montréal
178	19 octobre 2011	M241	Héritage Saint-Bernard
179	28 septembre 2011	M004	Hill, David (citoyen)
180	5 octobre 2011	M118	Hussain, Sajida (citoyen)
181	21 octobre 2011	M266	INRS – Centre Urbanisation Culture Société
182	29 septembre 2011	M157	Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM)
183	Dépôt de mémoire	M286	Interaction du quartier Peter-McGill
184	5 octobre 2011	M135	Inter-Loge
185	28 septembre 2011	M059	Johnson, Malcolm (citoyen)
186	21 octobre 2011	M294	Kettenbeil, Peter (citoyen)
187	19 octobre 2011	M283	La Cuisine Verte
188	30 septembre 2011	M022	La Famille

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
189	11 octobre 2011	M052	Labossière, Antonin (citoyen)
190	Dépôt de mémoire	M145	Lacharité, Luc / Doré, Paule / Pageau-Goyette, Nycol (citoyens)
191	Dépôt de mémoire	M252	Laferrière, Pierre (citoyen)
192	Dépôt de mémoire	M289	Lajoie-Riopel, Francine (citoyenne)
193	Dépôt de mémoire	M242	L'Allier, Simon (citoyen)
194	21 octobre 2011	M166	Lamothe, Bernard (citoyen)
195	Dépôt de mémoire	M113	Landry, Jacques (citoyen)
196	28 septembre 2011	M036	Larnder, Christopher Isaac (citoyen)
197	Dépôt de mémoire	M230	Latremouille, Charles (citoyen)
198	Dépôt de mémoire	M035	Ledeuil, Jean-Luc (citoyen)
199	14 octobre 2011	M200	Lefebvre, Maude (citoyenne)
200	30 septembre 2011	M102	Léger, Vincent (citoyen)
201	18 octobre 2011	M213	Lepage, Jean-François (citoyen)
202	20 octobre 2011	M298	Les 28 députés NPD de la CMM
203	Dépôt de mémoire	M270	Les amis de la Montagne
204	11 octobre 2011	M112	Les Amis de Meadowbrook
205	30 septembre 2011	M106	Les Amis du Champ des Possibles
206	18 octobre 2011	M208	Les Clubs 4-H du Québec
207	11 octobre 2011	M139	Les Corporations de développement économique communautaire de Montréal (CDEC)
208	Dépôt de mémoire	M204	Les propriétaires du chemin Bord-de-l'eau
209	Dépôt de mémoire	M246	Les Serres Sylvain Cléroux
210	Dépôt de mémoire	M184	Léveillé, Jean (citoyen)
211	18 octobre 2011	M116	LibrOTO inc.
212	Dépôt de mémoire	M317	Loiseau, Mylène, et Montpetit, Mario (citoyens)
213	11 octobre 2011	M097	Magenta Re-développement immobilier et urbain inc.
214	Dépôt de mémoire	M273	Marcoux, Pierre (citoyen)
215	30 septembre 2011	M075	Marsan, Jean-Claude (citoyen)
216	19 octobre 2011	M264	Matte, Jean-François (citoyen)
217	Dépôt de mémoire	M227	MBrodeur Consultant
218	Dépôt de mémoire	M291	Migneault, Paul-Émile (citoyen)
219	Dépôt de mémoire	M098	Mikkelson, Gregory (citoyen)
220	11 octobre 2011	M115	Milton Parc Ad Hoc Committee to Save Parc Oxygène
221	5 octobre 2011	M132	Miron, Suzie (citoyenne)

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
222	30 septembre 2011	M076	Mishra, Anjali (citoyenne)
223	11 octobre 2011	M120	Mobiligo
224	18 octobre 2011	M225	Montréal International
225	30 septembre 2011	M009	Montreal Raging Grannies
226	28 septembre 2011	M049	Morgan, Liz (citoyenne)
227	14 octobre 2011	M182	Morin, Bernard (citoyen)
228	18 octobre 2011	M226	Mouvement lavallois
229	19 octobre 2011	M334	MRC de Beauharnois-Salaberry
230	14 octobre 2011	M191	MRC de Deux-Montagnes
231	14 octobre 2011	M194	MRC de L'Assomption
232	19 octobre 2011	M173	MRC de Marguerite-D'Youville
233	30 septembre 2011	M152	MRC de Mirabel
234	19 octobre 2011	M335	MRC de Roussillon
235	19 octobre 2011	M333	MRC de Rouville
236	13 octobre 2011	M167	MRC de Thérèse-De Blainville
237	19 octobre 2011	M336	MRC de Vaudreuil-Soulanges
238	14 octobre 2011	M331	MRC Les Moulins
239	29 septembre 2011	M099	Nature Connection
240	21 octobre 2011	M315	Nature Québec
241	21 octobre 2011	M337	Nature-Action Québec
242	11 octobre 2011	M072	Office des personnes handicapées du Québec
243	18 octobre 2011	M232	Ordre des architectes du Québec
244	21 octobre 2011	M338	Ordre des urbanistes du Québec
245	11 octobre 2011	M123	Ouellet, Patrick (citoyen)
246	11 octobre 2011	M104	Ouranos
247	29 septembre 2011	M038	PABECO inc.
248	Dépôt de mémoire	M103	Palov, Tyler (citoyen)
249	30 septembre 2011	M078	Paré, Alexandre (citoyen)
250	Dépôt de mémoire	M346	Parent, Christian (citoyen)
251	30 septembre 2011	M015	Partenaires du Parc écologique de l'Archipel de Montréal
252	18 octobre 2011	M023	Parti au Service du Citoyen
253	20 octobre 2011	M321	Parti montarvilleois
254	Dépôt de mémoire	M027	Piché, Marie-Andrée, et Lebuis, Laurent (citoyens)

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
255	Dépôt de mémoire	M197	Pintal, Lorraine (citoyenne)
256	Dépôt de mémoire	M011	Polèse, Mario (professeur INRS)
257	Dépôt de mémoire	M244	Prével
258	Dépôt de mémoire	M026	Primiani, Michael (citoyen)
259	19 octobre 2011	M255	Prince, Jason (citoyen)
260	21 octobre 2011	M325	Projet Genèse
261	29 septembre 2011	M079	Projet Montréal
262	Dépôt de mémoire	M311	Protection des oiseaux du Québec / Bird Protection Quebec
263	18 octobre 2011	M245	Quartier Vert du Marigot
264	11 octobre 2011	M089	Rapoport, Irwin (citoyen)
265	28 septembre 2011	M020	Regroupement des citoyens de Saraguay
266	Dépôt de mémoire	M301	Regroupement pour des voies réservées
267	21 octobre 2011	M299	Réseau de milieux naturels protégés
268	14 octobre 2011	M223	Réseau de transport collectif régional de la MRC de L'Assomption
269	Dépôt de mémoire	M114	Réseau de transport de Longueuil
270	30 septembre 2011	M088	Réseau des chemins de fer du Québec
271	28 septembre 2011	M046	Richardson, Gareth (citoyen)
272	11 octobre 2011	M137	Robertson, Derek (citoyen)
273	19 octobre 2011	M251	Robillard, Michel (citoyen)
274	29 septembre 2011	M032	Rosenstein, Steven (citoyen)
275	30 septembre 2011	M105	RuePublique
276	20 octobre 2011	M047	Ruta de Montréal
277	28 septembre 2011	M042	S.A.V.E. (Senneville as a Village Environment)
278	18 octobre 2011	M219	Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles
279	30 septembre 2011	M010	Save the park! Sauvons le parc!
280	Dépôt de mémoire	M221	Schwalb, Tom (citoyen)
281	29 septembre 2011	M095	Searle, David (citoyen)
282	Dépôt de mémoire	M327	Seda Holdings
283	Dépôt de mémoire	M024	Seigneurie des îles
284	30 septembre 2011	M043	Senneville Agricultural Group
285	Dépôt de mémoire	M233	Seto, David
286	14 octobre 2011	M080	Sierra Club Québec
287	Dépôt de mémoire	M207	Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Achigan-Montcalm inc.

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
288	14 octobre 2011	M172	Société de développement économique Thérèse-De Blainville et CLD Deux-Montagnes
289	29 septembre 2011	M121	Société de transport de Montréal (STM)
290	21 octobre 2011	M302	Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly
291	Dépôt de mémoire	M034	Société du Havre de Montréal
292	20 octobre 2011	M126	Société du Vieux-Port de Montréal
293	Dépôt de mémoire	M345	Société logique
294	Dépôt de mémoire	M268	Société Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C.
295	Dépôt de mémoire	M282	Solidarité Saint-Henri
296	19 octobre 2011	M267	SOS Forêt Fernand-Seguin
297	30 septembre 2011	M081	Soverdi
298	28 septembre 2011	M050	Stacho, Sue (citoyenne)
299	Dépôt de mémoire	M018	Sustainable Development Corporation
300	21 octobre 2011	M243	Sylvestre, Louis-V. (citoyen)
301	Dépôt de mémoire	M332	Syndicat de copropriété du Faubourg Boisbriand
302	20 octobre 2011	M316	Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
303	Dépôt de mémoire	M319	Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL)
304	Dépôt de mémoire	M310	Table de développement social de LaSalle
305	14 octobre 2011	M188	Table des préfets et élus de la couronne Nord
306	19 octobre 2011	M025	Table des préfets et élus de la couronne Sud
307	Dépôt de mémoire	M013	Tardif, Michel (citoyen)
308	Dépôt de mémoire	M314	Techno Montréal
309	30 septembre 2011	M082	Thibert, Joël (citoyen)
310	Dépôt de mémoire	M328	Tougas, Anne-Marie (citoyenne)
311	29 septembre 2011	M083	Tous pour l'aménagement du Centre-Sud
312	20 octobre 2011	M313	Transit – L'Alliance pour le financement des transports collectifs
313	11 octobre 2011	M084	Transport 2000 Québec
314	Dépôt de mémoire	M261	Tremblay, François-Bernard (citoyen)
315	29 septembre 2011	M085	Tremblay, Maxime (citoyen)
316	Dépôt de mémoire	M269	Tremblay, Michel (citoyen)
317	Dépôt de mémoire	M041	Trudeau, Lorraine (citoyenne)
318	11 octobre 2011	M206	Union des producteurs agricoles (UPA)
319	Dépôt de mémoire	M312	Université McGill – Bureau de planification des campus et des espaces
320	11 octobre 2011	M161	Vélo Québec

	Date de présentation	Code du mémoire	Nom des organismes et des citoyens ou citoyennes
321	19 octobre 2011	M248	Vigile Verte
322	13 octobre 2011	M192	Ville de Boisbriand
323	Dépôt de mémoire	M296	Ville de Bois-des-Filion
324	Dépôt de mémoire	M253	Ville de Charlemagne
325	Dépôt de mémoire	M292	Ville de Contrecoeur
326	11 octobre 2011	M143	Ville de Côte-Saint-Luc
327	14 octobre 2011	M178	Ville de L'Assomption
328	19 octobre 2011	M250	Ville de Mercier
329	14 octobre 2011	M190	Ville de Repentigny
330	Dépôt de mémoire	M164	Ville de Rosemère
331	19 octobre 2011	M002	Ville de Saint-Basile-le-Grand
332	13 octobre 2011	M165	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
333	Dépôt de mémoire	M201	Ville de Sainte-Julie
334	14 octobre 2011	M193	Ville de Saint-Eustache
335	19 octobre 2011	M263	Ville de Saint-Mathieu
336	Dépôt de mémoire	M295	Ville de Varennes
337	Dépôt de mémoire	M001	Ville de Verchères
338	Dépôt de mémoire	M087	Ville, banlieue, campagne / Walk the Region
339	29 septembre 2011	M124	Vision Montréal
340	14 octobre 2011	M329	Vivre en Ville
341	28 septembre 2011	M008	Weaver, Susan (citoyenne)
342	Dépôt de mémoire	M006	Whitmore, Karli (citoyenne)
343	28 septembre 2011	M073	Yona, Leehi (citoyenne)
344	28 septembre 2011	M074	Young, Ryan (citoyen)

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC # 1 (paru le 30 juin 2011)

Assemblées publiques de consultation concernant le projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*

Avis est donné que la commission de l'aménagement constituée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tiendra des assemblées publiques de consultation sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement adopté par le conseil à sa séance du 28 avril 2011.

Le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) s'articule autour des trois grandes orientations suivantes.

1^{re} orientation : Aménagement

Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables

Le projet de PMAD propose d'orienter 40 % de la croissance démographique projetée d'ici 2031 dans un rayon de 1 kilomètre autour des stations de métro, de trains de banlieue, de service léger sur rail (SLR) et de 500 mètres autour des stations de services rapides par autobus afin de développer des quartiers de type TOD (*Transit-Oriented Development*). Le projet identifie 103 aires TOD dans l'agglomération de Montréal, 10 dans l'agglomération de Longueuil, 7 dans la ville de Laval, 21 dans la couronne Sud et 15 dans la couronne Nord.

Par ailleurs, une densification du cadre bâti est attendue sur les terrains vacants ou à redévelopper situés à l'extérieur des aires TOD. Le seuil minimal de densité varie par secteur et par période et se situe, en nombre de logements à l'hectare (brut), entre 30 et 60 à Montréal, entre 30 et 35 à Longueuil, à 30 à Laval, entre 16 et 25 dans la couronne Sud et entre 17 et 27 dans la couronne Nord.

D'autres objectifs visent la délimitation du périmètre métropolitain, la localisation des installations métropolitaines actuelles et projetées, l'occupation optimale du territoire agricole et les contraintes géomorphologiques et anthropiques qui chevauchent le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté.

2^e orientation : Transport

Un Grand Montréal avec des réseaux et des équipements de transport performants et structurant

Le projet de PMAD propose de moderniser et développer le réseau de transport en commun métropolitain afin de hausser la part modale du transport en commun, actuellement de 25 %, à 30 % de l'achalandage en période de pointe du matin. La modernisation et le développement de ce réseau, qui nécessitent au moins 23 G\$ d'investissements, sont essentiels pour augmenter la mobilité durable et favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont une grande partie est émise par les véhicules routiers.

Le projet de PMAD propose également d'optimiser et de parachever certains tronçons du réseau routier afin d'assurer, plus particulièrement, la mobilité des marchandises et la desserte des principaux pôles d'emplois métropolitains.

3^e orientation : Environnement

Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

Le projet de PMAD propose d'identifier et de protéger 31 bois d'intérêt métropolitain d'une superficie totale de 20 914 hectares.

Il propose également certaines mesures afin d'assurer la protection des rives, des plans d'eau, des milieux humides, des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le projet de PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain, structuré autour d'une ceinture verte, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente et de récréation.

Les assemblées publiques de consultation se tiendront à 19 heures aux dates et aux endroits suivants :

Date	Secteur	Lieu
Le mercredi 28 septembre 2011	Agglomération de Montréal	Centre civique de Dollard-Des Ormeaux 12001, boul. De Salaberry, Dollard-Des Ormeaux
Le jeudi 29 septembre 2011	Agglomération de Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal
Le mercredi 5 octobre 2011	Agglomération de Montréal	Auberge Royal Versailles 7200, rue Sherbrooke Est, Montréal
Le jeudi 13 octobre 2011	Couronne Nord	Maison du citoyen de Boisbriand 955, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand
Le mardi 18 octobre 2011	Laval	Centre communautaire Pavillon du Bois Papineau 3235, boulevard Saint-Martin Est, Laval
Le mercredi 19 octobre 2011	Couronne Sud	Exporail Le Musée ferroviaire canadien 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant
Le jeudi 20 octobre 2011	Agglomération de Longueuil	Hôtel Sandman 999, rue de Serigny, Longueuil

Le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement, son résumé ainsi que le guide de la consultation publique sont disponibles sur le site Internet du projet à l'adresse www.pmad.ca et au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal aux heures de bureau. Ces documents sont également disponibles au bureau de la Ville de Montréal, de la Ville de Laval, de la Ville de Longueuil de même qu'à celui de chaque municipalité régionale de comté dont tout ou partie du territoire est compris dans celui de la Communauté ou dont le territoire est contigu à celui de la Communauté.

Le secrétaire de la Communauté,
Claude Séguin, avocat

AVIS PUBLIC # 2 (paru le 30 août 2011)

Modification à l'horaire d'une assemblée publique de consultation concernant le projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*

Avis est donné que la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal débutera à 14 heures plutôt qu'à 19 heures l'assemblée publique de consultation suivante sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Date	Secteur	Lieu
Le jeudi 29 septembre 2011	Agglomération de Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal

Les autres assemblées publiques se tiendront conformément au calendrier déjà publié.

Toute l'information concernant cette consultation est disponible sur le site Internet du projet à l'adresse www.pmad.ca.

Le secrétaire de la Communauté,
Claude Séguin, avocat



Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca